

doc
CA1
EA55
D31
FRE
1990
automne

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01063747 1

Min. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

NOV 27 1990
UNIVERSITY OF OTTAWA LIBRARY
RETOURNEZ VOTRE LIVRE AU BUREAU DU MINISTÈRE

Le Bulletin du désarmement

Numéro 14 - Automne 1990

La Conférence d'examen du TNP: des progrès certains mais pas de document définitif



La Conférence d'examen du TNP en assemblée plénière.

Les représentants de 84 pays parmi les 142 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se sont rencontrés à Genève du 20 août au 14 septembre pour examiner l'application du Traité.

Le TNP, qui est le point de convergence des efforts mondiaux en vue d'empêcher la propagation des armes nucléaires au-delà des cinq États reconnus comme étant dotés d'armes nucléaires (les États-Unis, l'Union

soviétique, le Royaume-Uni, la France et la Chine), prévoit la tenue d'une conférence d'examen tous les cinq ans, si les parties l'estiment opportun. La conférence de cette année est la quatrième à avoir lieu depuis l'entrée en vigueur du TNP en 1970. Quinze États y ont assisté à titre d'observateurs, notamment les deux qui sont dotés d'armes nucléaires sans être signataires du TNP, soit la France et la Chine.

Bien qu'il soit surtout connu pour ses deux premiers articles, conçus pour éviter la prolifération horizontale des armes nucléaires, le TNP est un traité à facettes multiples qui contient également des dispositions sur les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, les échanges commerciaux et le désarmement. Les parties se sont penchées sur tous ces aspects lors de la conférence de Genève.

Si la Conférence a pu donner lieu à des résultats appréciables et décisifs dans la plupart des domaines, les participants n'ont malheureusement pas réussi à s'entendre sur un document définitif. Le point épineux résidait dans l'Article VI du Traité, qui invite les parties à continuer les négociations de bonne foi afin de mettre un terme à la course aux armements, et d'arriver au désarmement tant nucléaire que général. À ce chapitre, la question qui a soulevé la plus vive controverse était

Dans ce numéro

La Conférence d'examen du TNP	1
Allocution canadienne à la Conférence d'examen	2
"Ciel ouvert": pas de traité à Budapest	7
"Ciel ouvert": Déclaration de clôture du Canada	7
La CDNU liquide les questions reportées de sessions antérieures	9
Les préparatifs de la Conférence d'amendement du PTBT vont bon train	9
Prévision	9
Réunion du Group consultatif de Halifax	10
La Position canadienne sur la limitation des armements navals	11
La marine canadienne à Vladivostok	13
Fonds pour le désarmement	14 et 30
Le Canada et la région de l'Asie et du Pacifique	14

Exposé devant le Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique	15
Le groupe d'études se réunit au Canada	15
Observation d'un exercice militaire soviétique	16
Arrêté de situation sur les FCE	16
Le Canada et la nouvelle Europe	17
Déclaration de Londres sur une Alliance renouée	20
Les attentes au sommet de la CSCE	22
Préparer la voie à la interdiction des armes chimiques	23
Le Canada évalue les progrès de la CD vers une Convention sur les armes chimiques	25
Le Canada organise la réunion du RCTM	27
Allocution de Joe Clark devant l'AGNU	27
Le Canada présente à l'ONU un rapport	28
La Première Commission de l'AGNU	29
Point de mire: le TNP	31
Signes	32

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada

celle du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT).

Du point de vue canadien, la Conférence d'examen a été un grand succès pour les questions liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, les échanges commerciaux et les garanties. Le Canada a joué un rôle dynamique dans la formulation des modalités relatives aux garanties pleinement applicables comme condition préalable à l'approvisionnement nucléaire, et son intervention a été fortement appuyée.

En outre, notre pays a proposé d'élargir la portée du contrôle des exportations de matériel nucléaire de façon à inclure le tritium — matériau nécessaire à la détonation d'engins nucléaires qui n'est pas encore assujéti au contrôle international des exportations. La Conférence s'est accordée sur des termes exigeant que "des consultations aient lieu entre les États assez tôt pour permettre la coordination adéquate du contrôle des approvisionnements et exportations" relativement au tritium et à d'autres matériaux et équipements. Le Canada a l'intention de poursuivre ses efforts en vue d'établir des directives internationales pour le contrôle des exportations de tritium, et ce dans un avenir prochain.

Autre évolution bien accueillie, les parties ont cherché à étudier les moyens d'élargir l'application des garanties dans les États dotés d'armes nucléaires, et d'obtenir une division plus nette entre les activités pacifiques et militaires des installations nucléaires de ces États. Il a également été convenu de lancer un appel à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin qu'elle use de tous ses droits et, notamment, de celui qui l'habilite à effectuer des inspections par mise en demeure pour clarifier toute question de conformité au Traité.

À la Conférence d'examen, le ton était constructif et consensuel pour presque toutes les questions liées aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Les participants ont réaffirmé les objectifs de l'Article IV du TNP, surtout pour ce qui est d'encourager les parties au TNP à se vouer autant que possible au transfert de technologie et d'équipements nucléaires à des fins pacifiques. Le rapport du comité, qui se penchait sur les applications pacifiques, a reconnu les besoins particuliers des pays en développement et a réitéré qu'il serait souhaitable d'accorder la préférence aux signataires du Traité pour ce qui est des transferts de tech-

nologie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme plusieurs observateurs s'y attendaient, l'aspect désarmement du TNP (Article VI) a constitué la question la plus difficile à résoudre. Le Canada a activement participé à toutes les délibérations relatives à l'Article VI. La délégation canadienne préconisait un examen équilibré de l'évolution du désarmement depuis 1985. Cela équivalait à admettre les progrès sans précédent vers le désarmement nucléaire, ainsi que les excellentes perspectives d'obtenir des réductions considérables des forces conventionnelles dans les mois à venir. Par la même occasion, le Canada reconnaissait qu'il restait beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre les objectifs de désarmement énoncés dans l'Article VI.

Les derniers jours de la Conférence, les négociations ont pris une allure marathonnienne comme on tentait d'arriver à un consensus sur les questions touchant à l'Article VI. Bien que l'on s'accorde sur bien des points, les divergences d'opinion — surtout sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires — se sont avérées insurmontables. Le président de la Conférence a fait une dernière tentative en vue d'obtenir un document définitif en proposant une série de dispositions sur l'Article VI qui résumaient ces divergences. Son initiative n'a pas abouti, car une des délégations, le Mexique, s'est opposée à l'adoption d'un tel compromis.

Le Canada et nombre d'autres pays ont été déçus du fait que la Conférence d'examen n'ait pu établir un document définitif. Cependant, de l'avis du Canada, le consensus atteint quant à la pleine application des garanties, aux contrôles imposés sur le tritium et à d'autres questions connexes suppose un ferme engagement de la part des signataires du TNP en vue de renforcer le régime de non-prolifération. Le Canada poursuivra ses initiatives dans ces domaines.

Au chapitre du désarmement, les approches divergentes ont fait écho des écarts d'opinion parmi les États sur des questions clés comme la manière de viser l'objectif du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada estime que si les parties au TNP doivent respecter les approches formulées par chacune d'elles, elles ne peuvent permettre que ces divergences empiètent sur le fait qu'un TNP solidement ancré favorise la sécurité de toute la communauté internationale. ■

Allocution canadienne à la Conférence d'examen du TNP

Voici des extraits de l'allocution prononcée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, à la séance d'ouverture de la Conférence d'examen du TNP, le 24 août à Genève.

Le Canada se présente à cette importante conférence d'examen avec la certitude qu'ensemble, nous saurons donner plus de crédibilité et de poids au Traité de non-prolifération et donner un nouvel élan à notre recherche collective d'un monde sans armes nucléaires, où règnent la paix et la sécurité. Nous estimons que les progrès qui ont marqué les relations internationales depuis notre dernière rencontre, notamment dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, sont tout à fait propices au succès de nos travaux...

Le TNP est le pivot du régime international de non-prolifération nucléaire. Il s'agit d'un outil qui, comme son nom l'indique, sert à bloquer la prolifération horizontale des armes nucléaires et établit un cadre pour le désarmement, aussi bien général que nucléaire. Par ailleurs, il renforce le rôle que jouent les garanties de l'AIEA sur le plan de la vérification et contribue à maintenir le caractère pacifique de la coopération et du commerce nucléaires internationaux. Le TNP est donc indispensable à la paix, à la sécurité et au bien-être économique du monde moderne.

Le Canada a été un acteur de premier plan en matière de non-prolifération, de garanties et de coopération nucléaire. Il est donc normal qu'il veuille réaffirmer ici les réalisations du Traité dans ces domaines et exhorter les autres parties à prendre des engagements plus fermes envers certains objectifs, d'une part pour que le Traité bénéficie d'un meilleur appui et, de l'autre, pour encourager, dans la mesure du possible, l'adhésion des pays qui ne sont pas pleinement conscients des avantages du Traité. Ardent défenseur du TNP, le Canada entend collaborer étroitement avec les autres États ici présents en vue de renforcer et d'améliorer ces éléments du Traité.

Le Canada attache également

beaucoup d'importance à l'aspect désarmement du TNP. En tant que pays participant activement à tous les forums multilatéraux consacrés au contrôle des armements et au désarmement, nous comptons nous joindre aux autres délégations, ces prochains jours, pour examiner les progrès accomplis, depuis la dernière conférence d'examen, vers la réalisation des objectifs de désarmement prévus dans le TNP.

Le TNP a largement contribué à freiner la prolifération horizontale grâce aux obligations juridiques stipulées dans les deux premiers articles. C'est d'ailleurs presque un exploit que d'avoir réussi à limiter le nombre d'États dotés d'armes nucléaires aux cinq reconnus comme tels dans le Traité. Certains pays non parties au TNP sont toutefois sur le point de rejoindre ce "club sélect", et cela est matière à préoccupation. Le Canada encourage ces pays à au moins respecter les obligations du TNP que la vaste majorité des États ont librement acceptées. Plus il y aura de pays dotés d'armes nucléaires, plus l'insécurité et les risques de guerre augmenteront. Cela est encore plus vrai lorsque les pays en question sont situés dans des régions où les tensions sont chroniques. Il y a là de quoi inquiéter. Sur le plan de la sécurité, le risque même de prolifération des armes nucléaires constitue une menace pour les intérêts de régions comme le Moyen-Orient et l'Asie du Sud.

Les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité s'engagent, en vertu de l'article premier, à ne pas transférer d'armes nucléaires et à ne contribuer d'aucune manière à la fabrication d'armes de ce type dans un État qui n'en est pas doté. L'article II stipule que les États non dotés d'armes nucléaires qui ont adhéré au Traité ne doivent ni recevoir ni fabriquer d'armes nucléaires. Ces obligations capitales contribuent à améliorer la sécurité régionale et internationale et permettent aux pays de renforcer leur propre engagement envers la non-prolifération en adhérant à un traité international.

Le fait que plus de 140 États aient opté pour la non-prolifération est extrêmement important pour la sécurité internationale. Cela témoigne aussi de nos efforts collectifs pour faire en sorte que l'énergie nucléaire ne soit utilisée que dans l'intérêt de l'humanité et de notre planète. Le Canada accueille très favorablement l'adhésion de quelques autres pays au TNP depuis la dernière conférence d'examen, en 1985...

Le Canada exhorte tous les États non

parties au TNP à adhérer à ce que l'on considère désormais comme le traité le plus important de l'ère nucléaire. Nous demeurons optimistes quant à une adhésion prochaine de l'Afrique du Sud au TNP et nous espérons que d'autres États d'Afrique australe pourraient aussi y accéder. Chaque nouvelle adhésion renforce l'influence du TNP, de sorte que nous devons toujours avoir pour objectif ultime de rallier à notre cause la totalité des nations. Le Canada estime être bien placé pour lancer cet appel, car s'il dispose, et cela depuis les tout débuts de l'ère atomique, de la technologie et des capacités nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires, il s'y est toujours refusé. Jamais il n'a dérogé à ce principe.

Aussi fermes soient-ils, les engagements envers la non-prolifération prévus aux articles I et II du TNP ne sont pas infailibles. La non-prolifération, c'est d'abord et avant tout la manifestation de la volonté politique, de l'engagement et même de la moralité d'un pays, qui ne peut être

vérifiée qu'en partie par les garanties de l'AIEA et d'autres moyens.

Il est vrai que les engagements politiques envers la non-prolifération horizontale pris en vertu du TNP seraient moins convaincants sans les obligations de l'article III. Ces obligations visent les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, et portent sur la vérification de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins non explosives au moyen du système de garanties généralisées de l'AIEA. Les parties sont tenues d'appliquer les garanties de l'AIEA lorsqu'elles exportent vers les pays non dotés d'armes nucléaires des matières ou des équipements susceptibles d'engendrer la prolifération. L'article III n'exclut pas la possibilité que des États dotés d'armes nucléaires concluent des accords volontaires avec l'AIEA en vue d'appliquer les garanties à la totalité ou à une partie de leurs activités nucléaires pacifiques. Ces offres volontaires ajoutent au caractère équitable de l'application des garanties de l'AIEA sous le régime du TNP. À cet égard, nous avons appris de l'URSS plus tôt cette semaine qu'elle avait décidé d'élargir son offre volontaire. Nous ne pouvons que nous en réjouir et souhaiter que la Conférence étudie les façons d'étendre les garanties aux pays

dotés d'armes nucléaires, dans la mesure où cela est financièrement possible.

Particulièrement efficaces en tant qu'outil international de vérification de la sécurité, les garanties de l'AIEA consistent essentiellement à détecter à temps les cas où les matières soumises aux garanties sont détournées vers la production de dispositifs explosifs ou à des fins inconnues. Le fait que les parties au TNP n'ont, selon toutes connaissances, jamais détourné de matières nucléaires démontre bien qu'en matière de prévention de la prolifération, les garanties de l'AIEA sont parfaitement opérantes...

Par l'exemple qu'il donne, le Canada est un ardent défenseur des garanties de l'AIEA prévues aux termes du TNP: il veille à ce que le système soit rigoureusement appliqué sur son territoire, il exige que toutes ses exportations nucléaires soient soumises aux

Le TNP est indispensable à la paix, à la sécurité et au bien-être économique du monde moderne

garanties de l'AIEA et il a mis en place un programme national d'appui des garanties. Si la Conférence d'examen ne se prête pas à l'analyse approfondie des difficultés budgétaires et autres problèmes liées aux garanties, nous estimons néanmoins que les participants doivent réaffirmer l'importance des garanties dans le contexte du TNP et, si possible, faire des suggestions constructives pour renforcer le système de garanties.

La crédibilité et la pertinence mêmes du TNP reposent sur le cadre fondamental de la non-prolifération et des garanties de l'AIEA. Les conférences d'examen précédentes ont eu tendance à confirmer, souvent sans débats ou sans analyse poussés, que les parties respectaient les articles I, II et III du TNP. Cette fois-ci, nous devrions nous attacher non seulement à reconnaître que toutes les parties au TNP doivent s'y conformer, mais aussi à les exhorter à ne ménager aucun effort, en parole et en acte, pour respecter ostensiblement les engagements essentiels pris en vertu du TNP.

Étant donné l'absence, dans le Traité, de dispositions spécifiques portant sur le respect des obligations, que peut-on faire de plus pour renforcer l'engagement à l'égard de la non-



De gauche à droite: Dr. Hans Blix, directeur général de l'AIEA; M. Yasushi Akashi, secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, ONU; M. Oswaldo de Rivero, président de la Conférence d'examen du TNP; M. Jan Martenson, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève; M. Arpad Prandler, secrétaire général de la Conférence d'examen du TNP.

prolifération horizontale? La réponse à cette question dépend surtout de la bonne volonté des parties. Il nous est possible toutefois de multiplier les mesures de renforcement de la confiance. Ainsi, on devrait donner des explications plus complètes lorsque des questions sont soulevées quant au respect du TNP. Les États parties au Traité devraient, d'une part, s'abstenir de toute mesure ou déclaration qui pourraient jeter un doute sur leurs engagements à l'égard de la non-prolifération et, d'autre part, faire en sorte de clarifier la situation et de rétablir la confiance lorsque des accusations ont été portées. Dans cet ordre d'idées, on pourrait par exemple inviter l'AIEA à mener des inspections spécifiques dans des circonstances particulières... En montrant que le TNP est vraiment respecté, nous pouvons atténuer la méfiance des États concernés et accroître leur confiance dans la sécurité que leur offre le TNP. Dans les transactions impliquant des items non assujettis aux garanties, mais qui pourraient quand même servir dans le cadre de programmes nucléaires militaires, nous devons encourager les pays récipiendaires à faire preuve d'une plus grande transparence et d'une plus grande ouverture; également, nous devons encourager les fournisseurs à être plus vigilants. À cet égard, le Canada a une suggestion à soumettre concernant le tritium.

En ce qui concerne l'article III, l'obligation de conclure, dans les 18 mois suivant l'adhésion au TNP, un accord de garanties analogues à celles exposées dans la circulaire d'information no 153 est claire. Les parties au TNP doivent faire tout en leur pouvoir pour respecter cette obligation. À ce chapitre, nous nous inquiétons de ce que la Corée du Nord, active sur le plan nucléaire, n'ait pas encore conclu un tel accord de garanties. Il s'agit là clairement d'un cas de non-respect qui, nous l'espérons, se réglera sous peu.

Il appartient à tous les États représentés ici de trouver des moyens de montrer que le TNP est vraiment respecté. Le Canada espère que la question pourra être examinée plus en détail au cours des prochaines semaines.

Une des prémisses du TNP est qu'il faut faciliter la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pour reprendre l'article IV, aucune disposition du Traité ne doit porter atteinte au droit de toutes les parties de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination — à condition qu'elles se conforment aux dispositions des articles I et II du Traité. Les parties sont invitées à participer à des échanges d'équipement, de matières et de renseignements d'ordre nucléaire, "compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement". Nous sommes ici,

entre autres, pour déterminer dans quelle mesure les objectifs de l'article IV ont été atteints et pour voir quelles sont les contraintes financières, politiques ou techniques qui pourraient nuire à la coopération internationale prévue à cette article.

Il va de soi pour un pays fournisseur comme le Canada que sans la confiance instaurée par le TNP et le régime de non-prolifération qu'il met en place, le commerce international de matières nucléaires à des fins pacifiques serait beaucoup moins important qu'il ne l'est actuellement. Le TNP donne en effet l'assurance fondamentale que ces échanges ne contribueront pas au développement d'armes ou de dispositifs explosifs nucléaires. Sans le TNP, il pourrait être beaucoup plus difficile, à l'échelle internationale, d'obtenir ou de fournir des matières, de l'équipement ou de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Dans notre évaluation de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du rôle de l'article IV, nous avons l'avantage de pouvoir compter sur le document d'information exhaustif préparé par l'AIEA, qui résume les diverses utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et dans de nombreux cas, leur applicabilité dans les pays en développement. Les concernant, je pense que nous pouvons certainement intensifier nos efforts pour leur faciliter l'accès à la technologie nucléaire — et nous nous attendons à ce que la Conférence fasse certaines recommandations en ce sens.

Il nous faut cependant reconnaître que malgré certains avantages de l'énergie nucléaire, dont sa contribution au développement durable, il faudra encore du temps avant de voir surgir une industrie nucléaire importante dans la plupart des pays. Pour des raisons financières et techniques, l'acquisition de la capacité nucléaire constitue un défi particulièrement difficile à relever pour les pays en développement. Le Canada est toutefois d'avis — et il n'est pas le seul — que l'on aura de plus en plus recours à l'énergie nucléaire à l'avenir, et cela en raison d'un ensemble de facteurs environnementaux, énergétiques et économiques; le TNP, et en particulier l'article IV, aideront alors à promouvoir et à faciliter cette évolution lorsqu'elle se produira.

L'AIEA est le centre d'une intense

coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les États parties au TNP fournissent la vaste majorité des décaissements (soit environ 80%) du Fonds d'aide et de coopération technique de l'AIEA et des contributions (bien au-delà de 95%) à ce fonds, et cela revêt une importance particulière au regard de la mise en oeuvre de l'Article IV. En participant collectivement à cet important fonds multilatéral qui vise à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, les États parties au TNP montrent de façon évidente qu'ils respectent leurs obligations aux termes de l'article IV.

Il y a de nombreux exemples de coopération bilatérale mutuellement profitable entre États signataires du TNP. Mais aucun de ces États n'est obligé de négocier un accord de coopération avec chacun des autres signataires. Il est d'ailleurs peu probable qu'ils soient en position de le faire. Le TNP propose, néanmoins, un solide cadre de non-prolifération qui facilite la coopération bilatérale librement consentie entre les États membres.

Grand exportateur d'articles nucléaires, le Canada a joué et continuera de jouer un rôle majeur dans la coopération nucléaire internationale avec de nombreux pays, tant développés qu'en voie de développement. Il présentera à la Conférence, conformément à la demande faite en 1985, un document portant sur ses nombreuses activités dans le domaine de la coopération nucléaire bilatérale: exportations d'uranium, fournitures de réacteurs de puissance et de recherche CANDU, transferts de technologies nucléaires, formation et éducation connexes.

Le Canada a établi une coopération nucléaire pleine et entière avec 28 autres États, grâce à des accords bilatéraux. Tous ces États, exception faite de la France — qui est dotée de l'arme nucléaire — sont parties au TNP. Le Canada pose comme condition préalable à toute coopération avec des États non dotés d'armes nucléaires le respect des garanties TNP ou l'équivalent et des garanties généralisées de type TNP.

Le Canada est d'avis qu'il n'y a pas d'alternative valable au régime international de non-prolifération fondé sur le TNP. Il estime en conséquence que l'adhésion au TNP ou la prise d'un

engagement contraignant équivalent constitue une exigence minimale à toute coopération bilatérale significative dans le domaine nucléaire. Profiter des avantages du TNP sans vouloir y adhérer est inacceptable aux yeux du Canada. C'est pourquoi nous sommes l'un des plus ardents partisans de l'adhésion au TNP et du respect des garanties de type TNP comme conditions essentielles préalables à la fourniture de matières nucléaires. C'est là un point que nous ferons valoir à la Conférence d'examen. À ce chapitre, nous sommes encouragés par le nombre de pays fournisseurs qui ont fait connaître leur appui à cette politique.

Il faut constamment clarifier la liste des matières et des équipements qui font intervenir les garanties aux termes de l'article III et presser tous les États signataires de respecter ces garanties si nous voulons faciliter l'application des articles III et IV et, de façon générale, la mise en oeuvre du régime international de non-prolifération.

Certains États signataires s'opposent aux assurances de non-prolifération supplémentaires qui sont parfois exigées par les fournisseurs en sus des garanties du TNP. Ces exigences, même si elles sont dictées par une politique nationale, répondent néanmoins à des préoccupations légitimes sur le plan de la non-prolifération. On peut notamment vouloir disposer d'autres garanties dans l'hypothèse où l'AIEA ne serait pas en mesure d'appliquer les siennes, prendre des précautions particulières concernant le surenrichissement et le retraitement et exercer un certain contrôle sur le retransfert d'articles à une tierce partie. Les raisons qui amènent un pays à opter pour un cadre de non-prolifération inspiré du TNP tout en allant au-delà de celui-ci sont plus valides que jamais.

Le Canada est d'avis que c'est à l'intérieur de ce régime de non-prolifération plus global — ancré dans le TNP mais renforcé par des éléments bilatéraux — que pourra s'exercer et contribuer à la prospérité du monde le jeu de l'offre et de la demande dans le domaine nucléaire. J'ajouterai ici que

cela ne devrait pas concerner, à notre avis, les applications pacifiques des explosions nucléaires, dont il est question à l'article V, car on peut en effet s'interroger sur la nature réelle de ces applications.

L'Article VI, dans le cadre duquel les parties s'engagent à poursuivre de bonne foi des négociations en vue de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et d'en arriver à un désarmement complet, tant nucléaire que général, constitue l'un des éléments fondamentaux du TNP. Malgré les efforts consentis, les objectifs visés par cet article sont longtemps demeurés lointains et fugaces, car les tensions internationales favorisaient davantage le stockage plutôt que la réduction des armements.

Mais la situation internationale a considérablement évolué depuis notre dernière conférence. Dans le contexte Est-Ouest en particulier, l'ère de suspicion, de méfiance et de tension est révolue; nous assistons aujourd'hui à une coopération accrue, où les États se montrent résolus à régler les problèmes par des moyens pacifiques. C'est dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements que cette heureuse évolution est la plus marquée.

Depuis 1985, des progrès sans précédent ont été accomplis dans le renversement de la course aux armements nucléaires. Facilités par le TNP, ils nous rapprochent considérablement des objectifs de l'article VI. Le Traité FNI, conclu en 1987, est en voie d'application; il constitue une réalisation d'une grande importance. Forts de ce succès, les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique ont persévéré dans leurs négociations et, au récent Sommet de Washington, les présidents Bush et Gorbatchev ont conclu un accord de principe sur un traité START. La signature de ce traité, qui devrait avoir lieu vers la fin de l'année, entraînera des réductions substantielles dans les arsenaux nucléaires des superpuissances. Les traités FNI et START appellent tous deux une diminution réelle des arsenaux nucléaires des signataires. Il ne faut pas sous-estimer leur

Pas de numéro d'été

Étant donné que notre rédactrice en chef a été affectée temporairement à un autre projet, il n'y avait pas de numéro d'été 1990 du *Bulletin du désarmement*.

importance à cet égard. De plus, ces traités historiques constituent des précédents à partir desquels il sera possible de négocier de nouvelles coupures importantes dans les arsenaux nucléaires. Le Canada se réjouit de voir que les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à négocier un traité START II et à poursuivre le dialogue sur l'amélioration de la stabilité stratégique après la mise en oeuvre de START I.

Les membres de l'OTAN ont également demandé que soient entamées de nouvelles négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des forces

Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, qui doit avoir lieu en janvier, offrira une autre tribune pour des discussions poussées sur les questions relatives à un traité visant l'interdiction complète des ces essais.

L'esprit qui a caractérisé les négociations nucléaires bilatérales a également animé les efforts de réduction et de contrôle des forces conventionnelles en Europe. Aux négociations de Vienne sur les FCE, le Canada a conjugué ses efforts à ceux des autres États présents en vue de conclure avant la fin de cette année un accord qui réduirait considérablement le niveau actuel des forces armées et des armes conventionnelles en Europe. Les perspectives de voir se conclure avant la fin de l'année un accord sur les FCE sont en fait excellentes, surtout si l'on

continue de respecter les modalités du document de Stockholm et si l'on met en oeuvre les nouvelles mesures qui découleront des négociations en cours à Vienne sur la confiance et la sécurité.

Nous nous félicitons également des développements récents dans les efforts déployés pour réduire et éventuellement éliminer les armes chimiques. L'accord signé le 1^{er} juin entre les États-Unis et l'URSS sur la destruction des armes chimiques constitue une réalisation de première importance, et toute la communauté internationale doit y puiser un encouragement dans ses efforts collectifs pour conclure et mettre en oeuvre un traité d'interdiction globale de ces armes.

Les énormes progrès dont nous sommes témoins dans la dynamique Est-Ouest ont contribué à une réduction également souhaitée des tensions dans plusieurs parties du monde aux prises avec des conflits régionaux ces dernières années. Malheureusement, comme nous le savons tous trop bien, il est encore des régions où les tensions demeurent élevées et où les États concernés demeurent à l'écart des objectifs énoncés à l'Article VI. Le Canada espère que le processus de désarmement entre l'Est et l'Ouest se poursuivra et trouvera terre d'accueil dans d'autres régions où il y a concentration massive d'armements.

Si le TNP constitue la base du régime international de non-prolifération, il

reconnaît cependant, à l'Article VII, le droit d'un groupe quelconque d'États de conclure des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs. Le Canada ne considère pas qu'il s'agit là d'une alternative valable à la ratification du TNP; il estime toutefois que ces initiatives contribuent utilement aux objectifs de la non-prolifération, dans la mesure où elles reçoivent l'appui des pays de la région concernée et favorisent la stabilité régionale et internationale. Ces zones peuvent être particulièrement importantes dans les régions où l'on retrouve des États qui n'ont pas encore adhéré au TNP.

De nombreuses idées ont été avancées en prévision de cette conférence pour renforcer divers aspects du TNP. Nous prenons note en particulier de l'intéressant document de travail présenté par l'Égypte, qui examine un ensemble de facteurs pertinents, ainsi que la proposition du Nigéria concernant les assurances de sécurité négatives. Ma délégation se félicite de l'esprit constructif dans lequel ces idées de mêmes que d'autres initiatives, ont été soumises à notre attention, et elle anticipe déjà leur examen au sein des divers comités.

Le Canada compte ces trois prochaines semaines, travailler étroitement et dans un esprit de coopération avec toutes les délégations en vue de procéder à une évaluation complète du TNP. Ma délégation espère qu'il se dégagera un consensus sur un document définitif reconnaissant les réalisations importantes de ce traité et recensant les secteurs où il est possible de renforcer encore davantage l'influence positive du TNP.

Si nos efforts ici sont couronnés de succès, nous serons en excellente position lorsque viendra l'heure en 1995 de renouveler le TNP. À cet égard, le Canada est fermement convaincu que nous devrions alors profiter de l'occasion pour prorroger indéfiniment ce traité crucial.

En cette ère de changements rapides et d'espoirs renouvelés, le monde entier s'attend à ce que nous réaffirmions haut et clair notre engagement commun à l'égard des objectifs du TNP. Il est de notre devoir de répondre à ces attentes et, ce faisant, de continuer à ériger un monde où la puissance de l'atome sera mise au seul service de l'humanité. ■

Réaffirmons haut et clair notre engagement commun au TNP

nucléaires à courte portée, une fois signé l'accord sur les FCE. Cela est conforme à l'annonce faite en mai par le Président Bush d'annuler les programmes américains de modernisation des SNF terrestres et illustre encore une fois que les superpuissances se sont vraiment engagées sur la voie du désarmement.

La recherche d'une interdiction complète des essais nucléaires a été compromise par des différences de vues sur la façon d'atteindre cet objectif, auquel ma délégation attache une grande importance. Cependant, même sur cette question difficile, j'estime que nous pouvons être optimistes. Après un long hiatus, la Conférence du désarmement a, cet été, mis sur pied un comité spécial à qui elle a confié le dossier de l'interdiction des essais nucléaires, ce qui ouvre la porte à d'importants travaux dans ce domaine. Le Canada a participé activement aux récentes réunions de ce comité et espère que son mandat sera renouvelé à la session de l'an prochain.

On peut trouver réconfort aussi dans le fait que les États-Unis et l'Union soviétique ont conclu des protocoles de vérification pour les traités de 1974 et 1976, qui peuvent maintenant être ratifiés. Le Canada espère que les négociations entre les superpuissances reprendront sous peu en vue d'autres restrictions concernant les essais nucléaires. La Conférence d'examen du

“Ciels ouverts”: pas de traité à Budapest

La deuxième étape des négociations “Ciels ouverts” entre les vingt-trois pays membres de l’OTAN et du Pacte de Varsovie s’est terminée à Budapest le 10 mai sans qu’un traité ait été signé. Un tel traité autoriserait le survol régulier, sur bref préavis, des territoires de l’un des blocs par des aéronefs de surveillance non armés de l’autre. Actuellement, les pourparlers sont suspendus jusqu’à ce qu’un accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (FCE) soit rédigé et signé plus tard cette année.

Certes, des progrès ont été accomplis, notamment en ce qui concerne le type de capteurs à utiliser et le nombre de vols à effectuer. Néanmoins, parmi les questions restées en suspens après la conférence “Ciels ouverts” tenue à Ottawa en février, plusieurs d’entre elles n’étaient toujours pas résolues à la fin de la réunion de Budapest.

En particulier, l’URSS a continué d’affirmer qu’un pays qui va être survolé doit avoir le droit de décider du type d’aéronef qui sera employé et de fournir, s’il le désire, un appareil de sa propre flotte. Le Canada et ses alliés pensent que cette décision incombe au pays qui a l’intention de procéder au survol, car le but du régime “Ciels ouverts” est justement d’accroître la

L’URSS a également voulu ramener au strict minimum le nombre et la durée des survols annuels de son territoire. En outre, elle a réaffirmé que le survol de certains secteurs militaires et civils seraient interdits, ce qui réduirait la transparence que le régime “Ciels ouverts” a pour objet de créer.

Par contre, le Canada et ses alliés ont continué à favoriser un régime aussi ouvert que possible, limité uniquement par les exigences de la sécurité aérienne. À Budapest, l’OTAN a maintenu fermement sa position sur un certain nombre de questions, notamment:

- de maintenir les restrictions touchant les survols au strict minimum, tout en respectant les règlements de la sécurité aérienne;
- de permettre l’utilisation de capteurs perfectionnés et capables de fonctionner par tous les temps;
- d’augmenter considérablement le nombre de survols autorisés.

Pendant les trois semaines de discussions à Budapest, les deux parties ont examiné toutes les conséquences pratiques de leurs positions respectives. Maintenant que les derniers points de divergence sont clairs, les dirigeants politiques seront en mesure de décider s’ils veulent ou non poursuivre les négociations.

Le Canada a travaillé activement pour promouvoir le régime “Ciels ouverts” et faciliter la négociation d’un accord à ce sujet. En dépit de la suspension des pourparlers, il continuera de rechercher des moyens d’amoin-drir les divergen-

ces opposant les Occidentaux et les Soviétiques sur certaines questions essentielles.

Le Canada pense que l’URSS devra modérer son intransigeance actuelle pour qu’une troisième étape ait lieu dans les négociations, mais il reconnaît aussi que l’OTAN devra faire des compromis pour que ces dernières aboutissent. Enfin, lorsqu’un accord sur les FCE sera signé, le Canada espère que les deux parties ne ménageront aucun effort pour lever les obstacles qui empêchent actuellement la signature d’un traité sur l’ouverture des espaces aériens. ■

Troisième étape possible après l’Accord sur les FCE

confiance de ce même pays.

L’Union soviétique a également soutenu que les données recueillies durant le survol devraient être accessibles à tous les participants au régime. Selon l’OTAN, chaque pays devrait traiter ses propres données et décider lui-même avec qui il les partagera.

En ce qui concerne les capteurs autorisés, l’URSS a estimé qu’il faudrait ramener la capacité de télédétection des avions de survol à un niveau inférieur à celui que les pays de l’OTAN jugent suffisant pour renforcer la confiance 24 heures sur 24 et par tous les temps. Les pays du Pacte de Varsovie ne partageaient pas d’emblée la position des Soviétiques.

“Ciels ouverts”: Déclaration de clôture du Canada

Voici le texte de l’allocution prononcée par M. John Noble, chef de la délégation canadienne, devant la plénière de clôture de la Conférence “Ciels ouverts” à Budapest, le 10 mai 1990.

Parvenus au terme de cette première étape de notre Conférence à Budapest, il nous faut reconnaître que nous n’avons pas accompli la tâche ambitieuse que nous nous étions fixée à Ottawa.

Cependant, tout comme ceux qui ont pris la parole avant moi, j’estime que nous ne devons pas minimiser les résultats de nos travaux. La plupart des délégations ont manifesté une certaine souplesse quant à la question des capteurs. Nous convenons tous maintenant qu’il faut prévoir des capteurs qui permettent d’assurer une couverture permanente, et par tous les temps.

Nous nous sommes considérablement rapprochés sur la question des capacités techniques des capteurs. Il semble qu’une entente sera possible sur le recours à des systèmes qui fassent appel à des technologies comparables, ainsi que sur l’utilisation exclusive de technologies auxquelles les autres pays peuvent avoir accès.

Nous avons aussi quelque peu progressé sur la question des quotas. Nous avons élaboré les aspects techniques du régime comme ses aspects juridiques.

Je crois que nous aurions pu avancer bien davantage si tous les participants s’étaient montrés disposés à accepter un principe essentiel énoncé dans le Communiqué ministériel d’Ottawa, celui établissant pour chacun le droit d’effectuer des survols et l’obligation d’en recevoir.

Nos efforts ont été entravés par les divergences politiques fondamentales qui subsistent sur certaines questions clés. Une fois ces divergences réglées, et je suis confiant qu’elles le seront, les problèmes d’ordre technique seront très vite résolus.

Il faudra que nous réfléchissions tous aux points essentiels qui nous divisent depuis Ottawa, en gardant à l’esprit les solutions très claires que nous avaient alors proposées à titre informel les

distingués représentants de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie. Ma délégation s'est employée et continuera de s'employer à la réalisation d'un accord qui soit fondé sur ces solutions et sur les principes que j'avais énoncés dans mon allocution de clôture à Ottawa.

Je voudrais maintenant examiner le concept "Cieux ouverts" dans une perspective plus générale. Lorsqu'il avait été proposé par le président Eisenhower en 1955, ce concept visait à mettre fin à la méfiance et à la suspicion du passé, et à susciter de nouvelles possibilités d'ouverture dans les relations Est-Ouest. Tel qu'il a été repris par le président Bush, il est certes plus ambitieux par sa portée et par la participation qu'il suppose, mais il représente une transition relativement moins abrupte qu'en 1955.

Aujourd'hui, contrairement à 1955, les satellites traversent le ciel de tous nos pays sans que leur vol soit entravé par des règles sur les capteurs, les quotas, les plans de vol, ou par des restrictions territoriales. Le principe des inspections sur place a été accepté dans le Document de Stockholm et renforcé dans le Traité FNI. Le distingué ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Édouard Chevardnadze, a affirmé aux ministres rassemblés en mars 1989 pour donner le coup d'envoi aux négociations FCE que son pays était

disposé à accepter toutes mesures de vérification de caractère intrusif sous réserve de réciprocité. Nous négocions activement une réduction des armements conventionnels en Europe qui nous conduira à la parité en deçà des niveaux actuels de la structure des forces de l'OTAN. Nous sommes prêts à entamer des négociations sur les SNF dès que nous aurons mis au point l'accord FCE. Nous comptons aussi conclure un traité sur les armes chimiques. Enfin, nous espérons que les É.-U. et l'URSS parviendront à s'entendre sur une réduction des armes nucléaires stratégiques.

Les barrières physiques et psychologiques qui coupaient l'Europe en deux sont tombées. L'Europe de l'Est s'est ouverte dans une mesure que nul ne prévoyait il y a un an à peine. Lors de la Conférence d'Ottawa, les ministres ont salué la conclusion d'un accord fixant des plafonds aux forces américaines et soviétiques stationnées en Europe hors du territoire national. À Ottawa encore, six pays ont convenus d'un processus pour régler les aspects internationaux de l'unification de l'Allemagne.

Aucun de ces facteurs n'existait au moment où le président Eisenhower avait lancé l'idée des "Cieux ouverts". En fait, beaucoup de ces événements se sont produits après que le président Bush eut fait sa proposition en mai dernier.

Ces développements ont amené certains à conclure que le concept "Cieux ouverts" est devenu superflu, qu'il a été dépassé par les événements. Le Canada ne l'entend pas ainsi. Mais pour ceux qui ont ce point de vue, je rappellerai que M. Chevardnadze a affirmé à Ottawa que rien n'est excessif lorsqu'il s'agit de vérification.

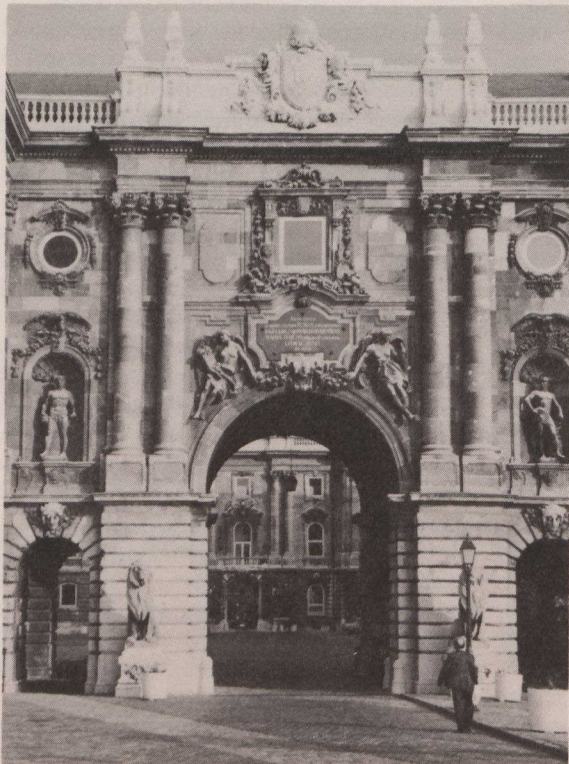
J'ai aussi entendu dire que le blocage du dossier "Cieux ouverts" était le prix exigé par certains éléments de l'armée d'un pays pour accepter de faire des concessions sur d'autres plans. On pourrait en déduire soit que les militaires peuvent être achetés pour relativement peu de chose, si l'on songe à d'autres décisions plus fondamentales déjà prises, soit, ce qui est plus sérieux, que les détracteurs du concept "Cieux ouverts" s'opposent à la *glasnost* aérienne et à tous les principes qui la sous-tendent. La *glasnost* ne saurait survivre lorsque la

crainte et la suspicion incite un pays à ouvrir son ciel seulement à ses propres avions, et encore en limitant à deux par mois le nombre des survols pouvant être effectués.

Le concept "Cieux ouverts" est un élément essentiel du nouvel ordre de sécurité que nous cherchons à établir pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Cet ordre nouveau, nous devons l'ériger sur un fondement solide – celui de l'ouverture. Il ne saurait y avoir de maison commune européenne si certains pays, loin de susciter la confiance, maintiennent des zones d'ombre propres à alimenter la suspicion. Le nouvel ordre de sécurité en Europe ne saurait reposer sur le vieux concept de la seule puissance militaire. L'assurance et la stabilité qui procèdent de l'ouverture offrent, quant aux intérêts de sécurité de chaque pays, une protection meilleure et plus durable que les obstacles artificiels, les craintes et les soupçons associés au régime antérieur.

Dans cette dernière décennie du millénaire, nous nous efforçons de jeter les bases d'un monde meilleur, d'un monde plus sûr. Ne nous laissons pas détourner de notre objectif par ceux qui voudraient se raccrocher aux notions du passé. Nous devons pouvoir compter sur un avenir d'ouverture afin que règnent la confiance et la compréhension. Le concept "Cieux ouverts", outre qu'il renforce la confiance, a le mérite de placer sur le même pied les participants européens et nord-américains. Nous ne recherchons aucun avantage. En fait, le Canada est prêt à accepter que les survols fassent appel à des moyens tout aussi intrusifs que ceux que nous préconisons pour la vérification aérienne de l'accord FCE. Ne bornons pas notre perspective à ce qui était possible en 1986 à Stockholm ou en 1988 lors de la conclusion du Traité FNI. Nous sommes dans une ère nouvelle. Nous devons adopter des mesures de renforcement de la confiance qui, comme les survols envisagés, soient dynamiques et non pas statiques.

De retour dans nos capitales respectives, des décisions politiques fondamentales devront être prises. Il nous faut tous y réfléchir. Pour qu'une négociation réussisse, il faut que chacun fasse des concessions sans pour autant se sentir désavantagé. Nous espérons que la hauteur de vues qui a conduit nos maîtres politiques à adopter bon nombre des mesures que j'ai mentionnées tout à l'heure prévaudra également dans ce dossier. Le plus tôt sera le mieux.



Détail de l'ancien palais impérial à Budapest.

La CD des Nations Unies liquide les questions reportées de sessions antérieures

La Commission du désarmement des Nations Unies (CD) a tenu sa session annuelle de 1990 du 7 au 29 mai, au siège de l'ONU, à New York. Elle a alors amorcé la mise en oeuvre de réformes qui avaient fait l'objet d'une entente au cours de consultations l'automne dernier. Les réformes visent à revitaliser la CD dont le piètre rendement des dernières années en a déçu plus d'un.

Les réformes sont énoncées dans un document intitulé "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement". Les auteurs du document exhortaient les États membres à régler, pendant la session de 1990, toutes les questions encore en suspens, dont certaines figuraient à l'ordre du jour depuis plusieurs années sans que les choses aient vraiment bougé. À partir de 1991, la CD devra, selon le document, s'en tenir à un ordre du jour de quatre points, et aucun de ceux-ci ne devra y figurer pendant plus de trois ans.

Les États membres qui participaient à la session de 1990 ont manifesté une détermination remarquable à mettre les réformes en oeuvre. Les six points reportés de sessions antérieures ont été

réglés (quatre par consensus), ce qui est un précédent dans l'histoire de la CD. Le consensus obtenu sur "La capacité nucléaire de l'Afrique du Sud" représente sans doute la plus grande réussite.

L'analyse préliminaire du seul et unique nouveau point inscrit à l'ordre du jour, à savoir "Informations objectives sur les questions militaires", a réjoui la délégation canadienne dirigée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement. Le Canada se prépare déjà à l'étude détaillée de ce point en 1991.

Des discussions se poursuivent actuellement sur l'ordre du jour de l'an prochain. Parmi les questions proposées, citons des aspects du désarmement régional et la conversion

d'installations militaires à des utilisations civiles. D'après le Canada, la CD est désormais à même de prendre un nouveau départ, et il est résolu à faire l'impossible pour que la CD joue véritablement un rôle productif en se penchant sur les questions pressantes de l'heure en matière de désarmement. ■



À la CD des Nations Unies: Col. Doug Fraser, conseiller, Mission du Canada auprès de l'ONU; M. Perry Calderwood, Direction du contrôle des armements et du désarmement, AECEC; Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement.

Les préparatifs de la Conférence d'amendement du PTBT vont bon train

Une réunion d'organisation en prévision de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, du 29 mai au 8 juin. Elle avait pour objet de définir les aspects administratifs et organisationnels de la Conférence qui aura lieu à New York du 7 au 18 janvier 1991. Cette dernière résulte d'une initiative prise par environ quarante pays signataires du PTBT qui, par le biais d'un amendement, souhaitent transformer le Traité en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La réunion d'organisation a débouché sur une entente au sujet de questions telles que les règles de procédure, la documentation de référence et le financement de la Conférence. Un certain nombre de délégations, dont celle du Canada, ont présenté des déclarations énonçant leurs opinions générales sur la question d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, dirigeait la délégation canadienne; elle sera également à la tête de la délégation de notre pays à la Conférence de janvier prochain. Dans l'allocution qu'elle a prononcée devant les participants, Mme Mason a répété l'engagement pris par notre pays d'oeuvrer en faveur d'une interdiction complète: "Le Canada croit que la Conférence d'amendement peut favoriser la mise à profit des terrains d'entente existant entre les parties et relancer la progression vers l'objectif qu'est l'interdiction complète des essais, notamment à la Conférence du désarmement." Elle a par ailleurs fait observer que la Conférence d'amendement pourrait jouer un autre rôle en faisant davantage comprendre les critères de vérification à intégrer à un CTBT. ■

Prévision

Les activités en matière de contrôle des armements et de désarmement auxquelles participent le Canada, d'octobre 1990 à février 1991.

En cours: Négociations sur les MDCS, Vienne

En cours jusqu'au 19 novembre: Négociations sur les FCE, Vienne

15 octobre - 30 novembre: Première Commission de l'ONU, New York

19 novembre: achèvement prévu des Négociations sur les FCE; seront suivis de la ronde de Négociations FCE-IA

Novembre: Essai d'inspection par mise en demeure (armes chimiques) par une équipe canado-neerlandaise à la BFC Lahr, en Allemagne

7 - 18 janvier 1991: Conférence d'amendement du PTBT, New York

Février 1991: commencement de la session du printemps de la CD, Genève

Réunion du Groupe consultatif de Halifax: pleins feux sur la limitation des armements navals

Des membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, venus des trois provinces Maritimes et de Terre-Neuve, se sont réunis avec l'ambassadrice au désarmement, Mme Peggy Mason, à Halifax, le 25 juin, pour échanger des vues sur une variété de questions portant sur la limitation des armements et le désarmement. Étaient également présents plusieurs autres spécialistes de ces questions dans la région ainsi que des représentants d'AECEC et du ministère de la Défense nationale.

Les participants ont notamment délibéré sur la limitation des armements navals et ont assisté à des exposés donnés par le commandeur Peter Haydon, autrefois de la marine royale canadienne et maintenant attaché au *Centre for Foreign Policy Studies* de l'Université Dalhousie, et par M. Tariq Rauf, attaché de recherche principal au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement à Ottawa.

Faisant l'historique et évoquant les perspectives de la limitation des armements, le commandeur Haydon a déclaré que l'Accord Rush-Bagot, conclu en 1817 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, est le modèle type dont il faut s'inspirer. Cet accord dont l'objet était de réduire les forces navales sur les

superpuissances qui viserait à limiter les armements nucléaires stratégiques ou même tactiques.

Le commandeur Haydon était partagé au sujet de la Convention sur le droit de la mer car, a-t-il dit, si elle est appelée à former un élément important de tout régime de sécurité maritime, elle entraînera vraisemblablement des différends d'ordre frontalier et augmentera du coup les risques d'affrontement naval.

Parlant du rôle du Canada dans la limitation des armements navals, M. Rauf a fait valoir pour sa part qu'il y aurait lieu d'aborder la question sans trop tarder. Il a mentionné plusieurs initiatives que le pays pourrait recommander aux superpuissances, notamment: l'échange de données et des contacts entre les états-majors, et ce, à intervalles réguliers; l'installation de dispositifs PAL sur les armements nucléaires navals; l'élimination des armements navals nucléaires non stratégiques; l'interdiction de tous les missiles de croisière à lanceur naval (SLCM); la négociation de réductions draconiennes du nombre de sous-marins polyvalents.

Parmi les mesures unilatérales, M. Rauf a proposé diverses mesures au Canada: ajouter la limitation des armements navals à sa liste existante d'objectifs en matière de maîtrise des armements; amorcer des études sur la vérification dans le domaine naval; élargir le mandat dont il a été convenu à Madrid lors des négociations relatives aux mesures de confiance et de sécurité, de façon à y inclure les activités navales indépendantes; élargir l'Accord canado-soviétique existant sur les incidents en mer, de façon à y assujettir aussi les activités sous-marines; et se faire à l'ONU le promoteur de mesures propres à limiter les armements navals et à accroître la confiance à cet égard.

Au cours de cet échange de vues, d'aucuns ont reproché au Canada d'appuyer la coutume qu'ont les pays alliés munis d'une force navale de dissuasion nucléaire de se refuser à confirmer ou à nier la présence d'armes nucléaires à bord de leurs navires de guerre quand ceux-ci mouillent dans des ports étrangers. Un participant a conseillé à quiconque s'inquiète des dangers que présentent pour

l'environnement les navires porteurs d'armes nucléaires ou les navires à propulsion nucléaire de faire plus grand cas des navires marchands qui, toute proportion gardée, sont beaucoup plus souvent impliqués dans des accidents que ne le sont les navires de guerre.

On a proposé la création d'une force navale de l'ONU, mais certains participants ont exprimé des réserves au sujet de l'interopérabilité des marines. En outre, ils ont fait observer qu'une telle force navale courrait des risques énormes si elle intervenait dans un conflit dans le golfe Persique, par exemple.

Si d'aucuns ont fait valoir que la Convention sur le droit de la mer constitue un fondement juridique suffisant pour garantir la paix sur les mers dans l'avenir, d'autres rejoignaient davantage les vues du commandeur Haydon en insistant sur l'ambiguïté des définitions comprises dans la Convention.

En général, les participants ont souligné la complexité et la difficulté inhérentes à la limitation des armements navals, d'autant plus qu'un nombre croissant d'États en viennent à considérer les marines de guerre comme des instruments utiles et adaptables de la puissance nationale. Le fait que, dans bien des cas, ces marines jouent des rôles quasi militaires, ce qui ajoute aux contraintes, a également été souligné.

Parmi les autres sujets abordés, mentionnons le nouveau visage de l'Europe et le rôle que joue le Canada dans cette partie du monde; les dispositifs de sécurité mis en place à l'échelle mondiale; la nature changeante du concept de sécurité; les possibilités de coopération dans l'Arctique; et la position du Canada face à une interdiction complète des essais nucléaires.

Les réunions du Groupe consultatif sont l'occasion d'échanges de vues éclairées entre des personnes qui envisagent sous des angles fort différents les questions actuelles relatives à la limitation des armements et au désarmement. En outre, elles offrent aux représentants du gouvernement la possibilité d'entendre les arguments les plus persuasifs à l'appui ou à l'encontre de diverses orientations politiques. Tous les participants se sont déclarés heureux que la réunion de Halifax se soit inscrite dans cette heureuse tradition. ■

Échange de vues fructueux

Grands Lacs et le lac Champlain, le commandeur Haydon en attribue la réussite à la précision des bornes géographiques, au réalisme des objectifs fixés, aux mécanismes de vérification et à la mise en place d'un processus de gestion.

Le commandeur Haydon s'est déclaré moins optimiste au chapitre des perspectives; comme plus de cent États possèdent des armements navals, les chances sont inexistantes, selon lui, pour que l'introduction de changements radicaux au statu quo fasse l'unanimité à l'échelle mondiale. À son avis, l'avenir est plus prometteur du côté des mesures navales propres à accroître la confiance, notamment si elles s'appliquent aux marines de guerre non dotées d'une capacité nucléaire; et il y a aussi lieu d'espérer une initiative quelconque des

La Position canadienne sur la limitation des armements navals

Voici des extraits de l'allocution prononcée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, à une conférence parrainée par le Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie à Halifax le 27 juin.

Affirmer que le Canada est une nation maritime est un cliché qui vaut la peine d'être repris quand il s'agit de la question du contrôle des armements. Les trois océans qui bordent nos côtes sont sources de grandes richesses naturelles — halieutiques et énergétiques. Le produit du commerce maritime constitue une part substantielle de notre revenu national. En fait, nos exportations par voie maritime représentent plus de 30 milliards de dollars par année. En définitive, ces océans nous ont de tout temps aidés à nous protéger de l'invasion militaire.

Si, avec le temps, la menace d'une invasion militaire au Canada est apparue comme relativement faible, notre pays — comme la plupart des pays maritimes qui dépendent du commerce et d'une intense activité portuaire — reste potentiellement vulnérable sur certains points: perturbations des voies de communication maritimes et des activités portuaires par suite d'attaques anti-navires et du minage des ports et des voies de circulation; protection de sa souveraineté et de ses droits économiques, notamment mais non exclusivement, dans le domaine de la pêche; et protection contre toute attaque physique au moyen d'armes à longue portée lancées par mer, principalement des missiles (certains nucléaires), qui auraient pu être utilisées si une guerre majeure avait éclaté entre l'Est et l'Ouest...

[L]es développements dans le domaine du contrôle des armements navals et du renforcement de la confiance en ce qui concerne la sécurité maritime ne diminueront en rien la responsabilité du Canada de se faire — en tant que nation souveraine dépendante de ses voies maritimes — le gardien fiable des manoeuvres d'approche de notre pays effectuées à partir de l'océan. En vertu d'un accord international, nous sommes responsables de la bonne conduite des affaires dans une zone maritime représentant au total 11 millions de km (une superficie dix fois supérieure à celle de notre masse continentale). Il est évident que, dans le cas du Canada, les priorités des

forces maritimes continueront d'être la surveillance, l'alerte avancée, la présence et le contrôle — sur mer, au-dessus et en dessous de la surface — dans les zones placées sous la responsabilité du Canada... Il ne s'agit pas bien entendu d'éliminer l'aspect de notre sécurité qu'est la défense maritime, mais plutôt de la consolider à l'aide d'instruments diplomatiques de contrôle des armements navals et du renforcement de la sécurité en mer...

[En vertu du mandat de Madrid, qui sert de base aux négociations sur les MDSC,] les MDSC se limitent à l'ensemble de l'Europe et à la zone maritime voisine. Il se peut qu'il soit possible d'étendre les mesures concernant les activités navales directement liées à des activités notifiables des forces terrestres, peut-être dans le cadre d'un échange d'information. Mais cela reste à voir. Néanmoins, on s'attend de plus en plus à ce qu'un nouveau mandat, incluant les forces navales et leurs activités, soit négocié à la prochaine réunion de suivi de la CSCE à Helsinki, en 1992. La négociation d'un nouveau mandat supposerait des délibérations complexes durant lesquelles il faudrait porter dûment attention à certaines questions dont les suivantes:

1. Les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval vont-elles à l'encontre d'un aspect fondamental de la politique maritime en ce qui concerne les États membres de l'OTAN? L'OTAN dépend essentiellement de la libre utilisation de la mer pour la défense collective de l'Europe. Pourtant, les mesures de confiance et de sécurité concernant les forces navales sont souvent considérées comme limitant la capacité des États-Unis et du Canada de venir au renfort de l'Europe en cas de crise. À l'opposé, le Pacte de Varsovie jouit de ce qui est essentiellement une masse continentale indépendante dont la défense ne présente aucun défi comparable à la tâche de l'OTAN de veiller à ce que les voies de communication et de navigation maritimes demeurent ouvertes. En outre, d'aucuns estiment que les MDSC dans le domaine naval peuvent limiter le droit international de passage en haute mer et le libre transit à travers les détroits utilisés pour la navigation internationale.

2. Les dispositions concernant les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval auraient-elles un effet injuste sur la sécurité? Auraient-

elles un effet disproportionnel sur l'OTAN qui est une alliance maritime, et sur les États-Unis en particulier? Dans ce cas, elles risqueraient — dans le contexte Est-Ouest — d'aller à l'encontre d'un principe fondamental de la CSCE car elles n'assurent pas "un égal respect des intérêts de la sécurité de tous les États participant à la CSCE."

3. Les MDSC dans le domaine naval sont-elles appropriées au cadre de la CSCE? Des MDSC distinctes pour les forces navales constitueraient une expansion de facto de la zone CDE, mais où s'arrêteraient de telles limites? Des lignes artificielles de démarcation dans les eaux internationales devraient éventuellement être définies afin d'être en mesure de répartir les activités des forces navales en activités régionales, de grande mobilité et intrinsèquement globales.

4. Des MDSC dans le domaine naval sont-elles réalisables? Par exemple, comment devons-nous définir une "manoeuvre navale"? Des forces navales manoeuvrent constamment dans le cadre de leurs opérations ordinaires quotidiennes. Et comment pourrions-nous, par exemple, faire la distinction entre des "activités" et des "manoeuvres" ordinaires? Cela pose un problème de vérification considérable. Nous n'avons que peu de réponses sur la façon dont un régime approprié et négociable de vérification pour les MDSC dans le domaine naval pourrait être établi.

Il y a bien entendu un autre domaine important où l'on a enregistré un certain succès pour ce qui est du contrôle des armes navales — et j'en ai déjà fait mention; c'est celui des pourparlers sur la réduction des armements stratégiques... Ce qui a davantage d'importance, à notre avis, c'est l'acceptation du principe des restrictions applicables aux SLCM nucléaires et la réitération par les États-Unis et l'Union soviétique de leur déclaration de 1987 au sommet de Washington, exprimant leur intention de continuer à rechercher des méthodes efficaces et mutuellement acceptables de vérification des SLCM. Étant donné que le Canada est depuis longtemps favorable à l'imposition de restrictions vérifiables aux SLCM nucléaires, nous avons pris note avec satisfaction de cette partie de l'accord global.

Associées aux autres mesures contenues dans START, notamment les interdictions spécifiques visant de

nouveaux types de missiles balistiques lourds lancés par sous-marin et leurs dispositifs de lancement; de nouveaux types de SLBM dotés de plus de 10 corps de rentrée; et les essais de vol et le déploiement des types existants de SLBM, avec un nombre de corps de rentrée supérieur à celui spécifié dans la déclaration conjointe de décembre 1987 au Sommet de Washington, elles constituent une première étape vers l'amélioration de la stabilité stratégique et la sécurité collective en mer. Le Canada appuie fermement les grandes lignes de START II telles qu'exposées, et nous espérons que les superpuissances atteindront les objectifs de réduction et de limitation qui visent ces négociations...

Lors de la session de cette année de la CDNU, la question du désarmement naval était de nouveau à l'étude. Des consultations larges et non limitées en temps ont été tenues sous la présidence du représentant de l'Indonésie, et ont donné lieu à un document produit par le président qui résumait les opinions et les propositions des pays ayant participé au débat. Ce document, bien qu'il contienne des opinions très divergentes, traite d'un certain nombre d'idées, dont quelques-unes pourraient être approfondies ou développées dans le cadre de l'examen multilatéral futur du contrôle des armements et du désarmement navals. Parmi les idées abordées figurent des propositions sur la réglementation des navires à propulsion nucléaire, dont la notification des accidents et des instructions de sécurité

pour les réacteurs nucléaires transportés par mer, ainsi que le développement de propositions antérieures sur la conclusion d'accords multilatéraux concernant les incidents en mer. Le Canada s'est prononcé en faveur de l'étude des questions de désarmement naval à cette tribune, et nous considérons qu'il s'agit là d'un dialogue utile et pertinent.

Revenant maintenant à un domaine dans lequel le Canada est convaincu qu'il existe d'excellentes chances de progrès, du moins à court terme, je songe à ce journaliste canadien bien connu qui, en marge de la Conférence "Ciel ouvert", comparait les responsables canadiens du contrôle des armements aux instructeurs de Dale Carnegie en raison de leur obsession pour l'établissement de la confiance. Ce même journaliste canadien devait déclarer ensuite que pour l'observateur non initié, l'établissement de la confiance semble être comme un mantra qui, s'il est récité assez souvent, prend des propriétés magiques, bien qu'indéfinies. Aussi indéfinies que puissent être ces propriétés, elles finissent selon moi par former un processus dont la somme est en fait plus grande que ses parties — du fait de l'action de renforcement mutuel de ce processus d'établissement de la confiance en fonction de l'état général des relations politiques.

C'est pourquoi le Canada a favorisé activement la discussion à l'OTAN sur l'établissement de la confiance dans le domaine maritime. L'étude préliminaire

du contrôle de la sécurité et de l'armement navals a été entreprise, tant à Bruxelles qu'à Ottawa. Je crois que, malgré les difficultés, nous devons continuer à faciliter ces études.

Le Canada favorise, en principe, l'étude de mesures permettant de promouvoir la confiance mutuelle au moyen de la

transparence et de contacts personnels accrus, en s'inspirant des traditions de loyauté et de courtoisie qui sont celles de la marine.

L'accord signé récemment entre le Canada et l'URSS sur la prévention des incidents en mer est un bon exemple de cette approche au plan bilatéral. L'accord prévoit une procédure permettant de transmettre, en temps voulu, de l'information sur des incidents pouvant se produire en mer. Il décrit un certain nombre de signaux, convenus à l'avance, qui permettent aux navires d'un pays d'informer ceux de l'autre pays de leurs activités et de leurs intentions. On pourrait ainsi éviter que des navires interprètent incorrectement ce à quoi ils assistent comme des menaces d'agression dirigées contre eux.

Un aspect important de cet accord est l'aspect humain. Chaque année, les personnels des forces navales canadiennes et soviétiques se rencontreront pour discuter de l'accord et d'autres sujets d'intérêt commun...

L'accord sur les échanges militaires que nous avons signé avec l'Union soviétique, et qui prévoit des contacts accrus sur le plan militaire, comprend également des visites réciproques des forces navales. Dans le cadre de cet accord, quatre navires canadiens viennent tout juste d'effectuer pour la première fois une visite du port de Vladivostok...

Puisque les mesures visant à établir la confiance ont également pour but de traiter des aspects psychologiques ou subjectifs de la perception d'une "menace", au même titre que ses aspects plus objectifs, selon moi, l'importance qu'il y a à faciliter de tels contacts entre nos armées ne saurait être surestimée. Dans le contexte des MDCS à Vienne, par exemple, le colloque sur les concepts de sécurité et de doctrines militaires a pris autant d'importance du fait qu'il a permis aux chefs d'état-major des 35 pays participant à la CSCE de se rencontrer et susciter des débats intéressants, qu'il en avait pour le contenu des discussions.

En conclusion, si l'on évalue les perspectives d'un contrôle de l'armement naval, il importe de ne pas oublier que nous en sommes aux étapes initiales. Des négociations sur les forces conventionnelles en Europe se sont poursuivies, sous une forme ou une autre, depuis dix-sept ans, et commencent seulement à porter fruit. Les négociations sur les armes stratégiques remontent à vingt et un ans. Compte tenu de la complexité du contexte maritime, il n'est pas réaliste d'espérer



Officiers canadiens et soviétiques à bord d'un navire soviétique, lors d'une visite à Vladivostok (voir page 13). Le contre-amiral Cairns est le troisième à partir de la droite, première rangée.

un progrès rapide ou une action d'éclat dans ce domaine, d'autant plus que l'on accorde une très grande attention à la réduction sur une grande échelle des forces conventionnelles envisagées pour l'Europe dans le cadre de FCE I et de ses suites. Ce qu'il faut pour le moment, c'est une évaluation attentive et créative des possibilités dans le domaine maritime. ■

Mesures de confiance: la marine canadienne à Vladivostok

Du 3 au 7 juin, une escadre canadienne constituée des vaisseaux HMC Huron, Kootenay, Annapolis et Provider a effectué une visite de courtoisie au port de Vladivostok, en Extrême-Orient soviétique. La visite s'est déroulée en vertu de l'accord-cadre sur les échanges militaires conclu entre le Canada et l'Union soviétique en novembre 1989 durant la visite du Premier ministre Mulroney en URSS. Une visite soviétique de réciprocité sur la côte ouest du Canada est prévue pour 1991. Les paragraphes suivants sont extraits des rapports du contre-amiral Peter Cairns, commandant de l'escadre, et de l'ambassade du Canada à Moscou.

Le contre-amiral Cairns a parlé de cette visite en ces termes: "J'estime tout d'abord que la visite à Vladivostok a été un succès non mitigé. Et l'expression n'est pas trop forte. Vladivostok, si l'on fait exception de quelques visites étroitement surveillées, a toujours été une ville inaccessible aux étrangers. C'est la première fois en 53 ans qu'un aussi grand nombre d'Occidentaux étaient autorisés à circuler dans la ville en toute liberté, et les citoyens de Vladivostok ont bien saisi la portée historique de l'occasion. Depuis le moment où j'ai mis pied à terre et partagé le sel et le pain selon la cérémonie traditionnelle de bienvenue, et jusqu'aux poignées de mains qui ont précédé mon embarquement à bord du Huron, les habitants nous ont ouvert leur cœur, et tous ceux et celles qui faisaient partie de nos équipages ont répondu avec chaleur, générosité et amitié, comme seuls les Canadiens savent le faire. Vous auriez été fiers de les voir."

L'ambassade a fait remarquer qu'en

invitant le Canada à faire une visite à Vladivostok, les Soviétiques ont posé un geste d'ouverture auquel on ne s'attendait pas. L'ambitieux programme de la visite a dissipé tous doutes pouvant subsister quant à la volonté des Soviétiques de faire de l'occasion "un événement spécial pour les deux parties". Comme les navires faisaient leur entrée dans le port de Vladivostok le 3 juin, plusieurs milliers de spectateurs les attendaient sur les quais, et les immeubles arboraient des bannières en anglais proclamant la paix, la compréhension et l'amitié.

Tout cela n'était qu'un avant-goût de ce que réservait le grand public à ses hôtes canadiens au cours des quatre jours suivants. Comme l'a signalé l'ambassade, "les responsables soviétiques avaient manifestement fait de gros efforts en prévision de la visite pour sensibiliser la population locale, et bien que l'on hésite naturellement à trop s'enthousiasmer au sujet de la forte participation des populations à des activités publiques dans des sociétés telles que celle de l'URSS, la spontanéité des manifestations de curiosité et de sympathie était néanmoins très nette. La cérémonie officielle de bienvenue offerte par les autorités navales et les responsables municipaux était tout aussi chaleureuse et enthousiaste. On ne pouvait s'empêcher d'avoir l'impression que la ville toute entière, avec ses 750 000 habitants, avait attendu patiemment un tel événement depuis 50 ans.

"Toute suspicion voulant que cet accueil ait été de quelque façon planifié a été immédiatement dissipée par la réaction des habitants de la ville à la présence des marins et des vaisseaux canadiens. Des Canadiens en uniforme ont régulièrement été pris d'assaut par des centaines de curieux et de sympathisants dans les rues de Vladivostok. Les autorités soviétiques avaient permis aux citoyens d'inviter des Canadiens chez eux, mais l'emploi du temps fort chargé n'a pas permis trop de contacts de ce genre. On évalue à 30 000 le nombre des Soviétiques de toutes conditions sociales qui ont visité les navires canadiens. Nombreux sont ceux qu'il a fallu refuser. Les conversations entre Canadiens et Soviétiques à bord des bâtiments et à terre étaient animées et ouvertes, ces derniers posant de nombreuses questions perspicaces sur le Canada, le peuple canadien, sa façon de vivre, et sur les forces armées canadiennes, sans être réticents à parler des événements d'actualité en URSS.

"La fanfare de la marine canadienne

s'est produite tout au long de la visite, plus particulièrement lors d'un concert public en soirée où elle a interprété l'Ouverture 1812 de Tchaïkovski, qui n'avait pas été jouée intégralement dans cette ville depuis plus de 30 ans; c'est debout que le public a longuement acclamé nos musiciens. Les exemples de ce genre sont trop nombreux pour qu'on les mentionne tous, mais à chaque occasion on pouvait sentir qu'il régnait une atmosphère spéciale."

Les officiers de la marine soviétique qui se sont rendus à bord des vaisseaux canadiens n'ont pas montré un grand intérêt pour l'équipement, mais ils ont manifesté une intense curiosité pour les questions plus terre à terre telles que les conditions du service militaire, la solde, les soins et l'alimentation offerts aux équipages des navires canadiens. Ils ont fait de nombreux enregistrements magnétoscopiques du mess et des cabines. Compte tenu du débat actuel au sein des forces soviétiques sur les mérites d'une armée de métier formée de volontaires, un tel intérêt en disait long.

La visite a fait l'objet d'amples reportages dans les médias soviétiques. Les Canadiens ont participé à des interviews avec toutes les principales agences de presse soviétiques, aussi bien civiles que militaires. L'arrivée et le départ des navires ont été diffusés sur les antennes de la télévision d'État. On a également pu voir sur le petit écran des entrevues avec les marins canadiens. Des équipes de la télévision japonaise étaient même au rendez-vous.

Faisant le point sur la visite, l'amiral Gennady Khvatov, commandant de la flotte soviétique du Pacifique, a déclaré que "la visite du Président Gorbatchev au Canada et celle des navires canadiens à Vladivostok contribueront à établir des rapports plus étroits entre nos deux pays". Il a souligné le fait que le Canada avait été un allié durant la Seconde Guerre mondiale et qu'il demeure aujourd'hui un voisin dans la région Asie-Pacifique.

L'amiral Cairns a conclu son rapport en notant que "cette visite a fortement contribué à donner une dimension humaine au processus d'ouverture qui se déroule actuellement en URSS (...) Je ne peux imaginer de meilleurs ambassadeurs du Canada que les hommes et les femmes de notre marine. Ils étaient des milliers sur les quais pour leur dire adieu, et lorsque la dernière amarre a été larguée, presque tout le monde avait les larmes aux yeux." ■

Fonds pour le désarmement

Tous les projets suivants ont bénéficié de subventions ou de contributions du Fonds pour le désarmement.

Vous cherchez des conférenciers ou des animateurs d'ateliers? L'ouvrage intitulé *Les femmes s'en mêlent: répertoire des femmes spécialisées dans les questions internationales au Canada* vous donne les noms, les adresses et les compétences de 250 femmes spécialisées dans les questions de désarmement, de développement et d'environnement. Ce répertoire a été élaboré par le Conseil canadien pour la coopération internationale, et l'on peut se le procurer auprès de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICRF), 151, rue Slater, suite 408, Ottawa (Ontario) K1P 5H3, au prix de 15 \$ l'unité.

À la fin de juin, des décideurs, des universitaires et des observateurs avertis ont passé trois jours à discuter de la limitation des armements navals et de la sécurité maritime lors d'une conférence parrainée par le *Centre for Foreign Policy Studies* de l'Université Dalhousie à Halifax. Cette conférence était la deuxième d'une série de trois traitant de questions de sécurité maritime intéressant la politique canadienne. La troisième, qui analysera "Les intérêts maritimes, les conflits et le droit de la mer", aura lieu en juin 1991. Pour de plus amples informations, adressez-vous au *Centre*, Université Dalhousie, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4H6.

Guerre, paix et désarmement - Bibliographie thématique en langue française et *Regards sur la guerre et la paix - Filmographie critique en langue française*, deux ouvrages d'Annie Bourret et d'Érik Poole du Groupe de recherche sur la paix de l'Université Laval, présentent en détail un répertoire de documents et de films en langue française sur la guerre, la paix et le désarmement. Pour commander ces deux ouvrages, écrivez aux Presses de l'Université Laval, avenue de la Médecine, Cité universitaire, Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4.

Le Canada et la région de l'Asie et du Pacifique dans les années 1990

Voici des extraits de l'allocution prononcée par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au cours d'un déjeuner-causerie organisé par la chambre de commerce de Victoria, Colombie britannique, le 17 juillet.

[C]e qui se passe en Europe se traduit en Asie par une réduction des tensions entre les superpuissances et par une diminution de la participation des superpuissances. Mais cette réduction des tensions est loin d'être totale et elle n'a pas permis d'éliminer des conflits qui ont toujours été — ou sont devenus — de nature locale. Certaines préoccupations relatives à la sécurité en Asie n'ont pas été apaisées et, si on ne s'en occupe pas, elles peuvent menacer la paix régionale, voire la paix mondiale.

A cet égard, des différences remarquables ont caractérisé la structure de la sécurité dans la région du Pacifique et celle qui touche à l'Amérique du Nord, à l'URSS et à l'Europe. Pendant la guerre froide, un réseau d'alliances militaires et d'organismes de coopération économique ont permis de coordonner le comportement des États et de limiter les conflits. Maintenant que nous entrons dans l'après-guerre froide, un nouvel ensemble d'institutions est en train de voir le jour, sous forme d'alliances transformées, d'une Communauté européenne élargie et unifiée et d'un processus institutionnalisé de CSCE.

Il n'existe pas d'organismes asiatiques équivalents. Il n'y a pas d'OTAN, pas de Pacte de Varsovie, pas de CSCE. Il n'y a pas d'organismes régionaux où les dirigeants et les représentants peuvent se rencontrer régulièrement pour échanger leurs points de vue et bâtir de nouvelles ententes. La seule exception est l'ANASE, un organisme régional que le Canada estime. Mais l'ANASE ne peut combler qu'une partie du vide que nous constatons, en raison du nombre limité de ses membres.

Selon nous, cette différence ne constitue pas uniquement une distinction entre les régions. Elle dénote une lacune. S'il y a une leçon à tirer des récentes décennies, c'est que la prospérité économique ne peut durer longtemps sans une structure propice aux relations institutionnelles et sans sécurité stable, au même titre que la sécurité est menacée en l'absence de force économique et de justice sociale.

Cette sécurité, cette prospérité, cette justice auront plus de chances de s'instaurer dans des pays qui se parlent entre eux, qui travaillent ensemble. Peu importe l'enjeu, tout processus menant à la paix commence par un échange. Un échange où l'on ne convient pas nécessairement que son interlocuteur a raison, simplement qu'il a un point de vue légitime. Un échange où l'on accepte le fait que, la plupart du temps, il ne peut y avoir que des gagnants — ou que des perdants.

Ce genre de dialogue et de mécanismes de collaboration font cruellement défaut en Asie de nos jours. Il faut un dialogue entre l'Inde et le Pakistan. Il le faut entre les quatre factions cambodgiennes. Il le faut entre les deux Corées. Il faut entre le Vietnam et la Chine. Il le faut entre le Japon et l'Union soviétique. Il le faut entre tous les pays de la région.

Le moment est venu de mettre sur pied dans le Pacifique des mécanismes de dialogue à la hauteur de la maturité et de la prospérité de ces sociétés et de ces économies. Le Canada estime que ce dialogue pourrait s'amorcer entre les pays qui bordent le Pacifique Nord, soit les États-Unis et l'Union soviétique, les deux Corées, le Japon, la Chine et le Canada. Au départ, il ne serait pas nécessaire qu'un tel dialogue nouveau sur la sécurité comporte un ordre du jour fixe ou exige que l'on discute de sujets précis. Il faudrait en priorité créer l'habitude de discuter ouvertement et en toute liberté. Ce processus ferait ressortir les questions sur lesquelles les pays du Pacifique Nord pourraient progresser ensemble.

Un dialogue sur la coopération en matière de sécurité dans le Pacifique Nord devrait exister depuis bien longtemps. Les problèmes de sécurité constituent une menace singulière à la poursuite de la croissance économique. Ils sont une cause importante des mouvements de réfugiés et pourraient facilement faire dérailler les réformes démocratiques dans l'ensemble de l'Asie. Des problèmes de sécurité persistants perpétuent la méfiance, alimentent les courses aux armements, font naître des programmes nucléaires douteux et provoquent une hémorragie massive de ressources. L'absence de structure pour régler ces problèmes s'oppose diamétralement à l'activité économique intense dans la région et en menace directement l'avenir.

Nous pourrions envisager une adaptation dans le Pacifique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et peut-être examiner d'abord les mesures de

sécurité et de confiance, qui ont tellement contribué à transformer l'Europe depuis la conférence d'Helsinki.

Tout au long des années 1980, l'Union soviétique a présenté de nombreuses propositions à cet égard. La plupart d'entre elles relevaient de la propagande ou de la recherche d'un avantage stratégique unilatéral. Mais compte tenu de la transformation des relations Est-Ouest, le moment est peut-être venu de revenir à la charge, de dégager les propositions sérieuses et de présenter des contre-propositions réfléchies.

De telles mesures pourraient comprendre des échanges d'information, des préavis en cas de manoeuvres militaires et des régimes de libre survol. Si le dialogue sur les forces conventionnelles en Europe aboutit à un dialogue sur les forces navales, l'océan Pacifique deviendra un centre d'intérêt évident. ■

Exposé devant le Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique

Après avoir considérablement tardé à s'entendre sur leur mandat et leur programme de travail pour cette année, les membres du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (Conférence du désarmement, à Genève) ont finalement entamé des pourparlers constructifs dans le cadre de la session d'été de la CD. À cette occasion, deux spécialistes canadiens ont fait un exposé devant le Comité spécial.

M. Jeff Tracey, de la section Vérification et Recherche d'AECEC, s'est adressé au Comité le 19 juillet dernier pour parler des possibilités qu'ont offert jusqu'à présent (et que pourraient offrir à l'avenir) les systèmes d'imagerie par satellite commercial (et de celles utilisés pour vérifier le respect des accords de limitation des armements. M. Tracey a mentionné les différentes catégories de systèmes actuels, notamment le satellite français SPOT, le programme soviétique Soyuzcarta et le programme américain Landsat. Il a également évoqué les programmes de satellites susceptibles d'être mis au point, tels que le satellite canadien RADARSAT, le satellite soviétique

Almaz, le satellite américain Landsat 7 et le programme français Hélios. En donnant des exemples de systèmes commerciaux actuellement utilisés comme l'imagerie optique aéroportée, l'imagerie par infra-rouge et le radar à synthèse d'ouverture (RSO), M. Tracey a envisagé l'avenir des satellites d'imagerie privés, tout comme il a essayé de voir comment les données ainsi recueillies pourraient être utilisées dans le contexte de la vérification. Il a par ailleurs fait allusion à d'autres applications possibles des systèmes d'imagerie par satellite commercial à haute résolution, telles que les missions de maintien de la paix des Nations Unies et la surveillance de l'environnement.

M. Peter Stibrany, de Spar Aerospace Ltd, a pris la parole devant le Comité le 24 juillet. Il a passé en revue les ambiguïtés qui risquent de surgir dans le domaine des activités spatiales au cours des vingt prochaines années, en ce qui concerne en particulier la distinction entre les activités qui sont reliées à l'utilisation d'armements et celles qui ne le sont pas. La définition d'une "arme spatiale" s'est révélée extrêmement controversée. M. Stibrany a fait état d'un certain nombre de travaux de recherche préliminaires entrepris dans le cadre du Programme canadien de recherche sur la vérification, à AECEC, pour mettre au point une méthode systématique qui permette de distinguer entre les activités inoffensives, dangereuses ou nocives à partir d'un "indice de nocivité". Cet indice pourrait être utilisé dans le contexte des dispositifs de limitation des armements destinés à restreindre les capacités internes ou la configuration des vaisseaux spatiaux. M. Stibrany a fait remarquer que la meilleure manière de vérifier le niveau de nocivité relative consisterait à ajouter aux restrictions déjà prévues par les traités existants des mesures de promotion de la confiance, dont l'objet serait de recueillir davantage d'informations sur les missions des objets spatiaux. ■

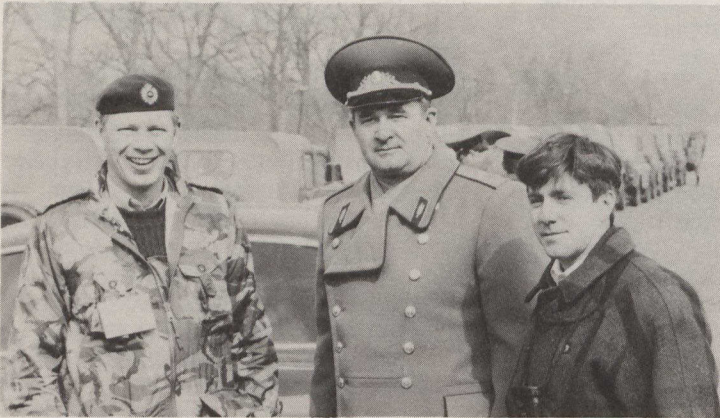
Le groupe d'études se réunit au Canada

Vers la fin de l'automne 1989, les participants à la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) ont demandé au Groupe consultatif in-

dustriel de l'OTAN (GCIO) d'entreprendre une étude sur les techniques de vérification des accords de limitation des armements conventionnels. La CDNA est une instance de haut niveau créée par le Conseil atlantique de l'OTAN pour encourager les pays membres à oeuvrer ensemble à la mise sur pied de projets d'achat et de fourniture de matériel et de projets de recherche, ainsi que d'un dispositif qui leur permette d'échanger des informations sur certains aspects techniques. À la suite de cette demande, un groupe d'étude du GCIO — composé d'industriels de la plupart des pays de l'OTAN — est en train de passer en revue les différentes techniques et systèmes dont l'Alliance dispose pour vérifier les accords de limitation des armements conventionnels qui pourraient être mis en oeuvre à l'avenir. Les représentants des entreprises canadiennes ont joué un rôle clé dans l'organisation de l'étude, et ils participent activement aux travaux du groupe. M. F.J.F. Osborne, un Canadien qui travaille pour Spar Aerospace Ltd, a été nommé vice-président de ce groupe.

Les premières réunions en dehors de Bruxelles ont eu lieu à Montréal et à Ottawa au cours de la première semaine de septembre. Prenant la parole à l'occasion d'un déjeuner organisé conjointement à l'intention du groupe par AECEC et par le ministère de la Défense nationale, M. Rob Gillepsie [Sous-ministre adjoint (Matériels)] à la Défense nationale, et M. Mark Moher (Directeur général de la Sécurité internationale, du Contrôle des armements et des Affaires de la CSCE, à AECEC), ont insisté sur l'importance que le Canada accorde à la vérification et sur l'utilité des travaux du groupe d'études. Le Canada, a déclaré M. Moher, a déployé des efforts considérables pour étudier le problème de la vérification, et il est fier du travail effectué dans le cadre du Programme canadien de recherche sur la vérification, créé au sein d'AECEC en 1983. MM. Gillepsie et Moher ont tous deux souligné les mérites d'une coopération entre gouvernement et industrie dans ce domaine. Ils ont brièvement évoqué les structures existantes qui favorisent la collaboration entre les pays membres de l'OTAN au niveau de l'industrie, grâce auxquelles on pourrait mettre sur pied des projets de coopération dans le secteur des techniques de vérification. L'étude du GCIO devrait être terminée au printemps 1991. ■

Observation d'un exercice militaire soviétique



Le général-major Lavrenyuk (au centre) avec les observateurs Lt.Col. Jack Harris (à gauche) et M. Denis Boulet (à droite).

Deux Canadiens figuraient parmi les 46 représentants de 23 pays qui ont assisté à une manœuvre soviétique dans le district militaire de Kiev. Leur présence là-bas découlait du Document de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, qui avait été adopté en 1986 et qui oblige les signataires à inviter tous les autres membres de la CSCE à observer les exercices devant faire intervenir au moins 17 000 militaires. Les observateurs doivent confirmer que l'exercice

s'est déroulé conformément au libellé de la notification.

Bien que le seuil numérique au-delà duquel la présence d'observateurs s'impose soit fixé à 17 000, rien n'empêche un pays d'inviter des observateurs à assister à n'importe quel exercice ayant lieu sur son territoire, quel que soit le

nombre de militaires y participant. Tel fut le cas de la manœuvre de Kiev, à laquelle 12 000 militaires ont pris part, même si, à l'origine, elle devait en faire intervenir 17 000.

Les Canadiens, nommément M. Denis Boulet (Direction du contrôle des armements et du désarmement à AECCEC) et le lieutenant-colonel Jack Harris, attaché militaire à l'ambassade du Canada à Moscou, ont été transportés par avion à Kiev le 19 mars, avec les autres observateurs. Le général-

major Lavrenyuk, commandant adjoint du district militaire de Kiev, les a alors renseignés sur le but de l'exercice, le nombre de militaires devant y participer et le programme d'observation prévu.

Les observateurs ont eu l'occasion d'assister à diverses manœuvres militaires, dont les suivantes: des offensives et des contre-offensives, la construction d'un pont de 100 mètres et son franchissement par des véhicules blindés et des camions, un assaut aéroporté et un combat de chars d'assaut simulé. Ils ont visité un hôpital de campagne, une infirmerie de campagne et un poste de défense. En outre, ils ont assisté à une démonstration d'équipement, dont des véhicules blindés, des pièces d'artillerie et du matériel de défense aérienne. À maintes reprises, les observateurs ont pu dialoguer avec leurs hôtes et avec des militaires qui prenaient part à l'exercice.

Les participants ne doutaient aucunement que l'observation avait contribué sensiblement à l'accroissement de la confiance et, partant, au renforcement de la sécurité entre les pays. Le 23 mars, les observateurs sont rentrés dans leurs pays respectifs, convaincus que les objectifs du Document de Stockholm avaient été atteints. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Depuis la mi-année, les travaux relatifs au traité sur les FCE se sont accélérés de façon à parvenir à la conclusion d'un accord d'ici novembre, date qui coïnciderait avec le sommet de la CSCE à Paris. En plus de travailler contre la montre pour respecter cette échéance, les négociateurs ont été confrontés aux incidences sur la sécurité de l'Europe des bouleversements survenus qui ont bousculé leurs postulats. Ainsi, l'accord conclu à Ottawa en février, qui imposait des limites sur les forces américaines et soviétiques stationnées en Europe, n'a plus de raison d'être depuis les accords bilatéraux garantissant le retrait des forces soviétiques de la Hongrie, la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne.

Réagissant à un point de vue très

répandu selon lequel des négociations de suivi pourraient conforter la sécurité en Europe, les dirigeants de l'OTAN ont proposé, lors de leur Sommet de juillet, d'entamer de nouveaux pourparlers sur la réduction des forces classiques — avec les mêmes participants et un mandat identique — consécutivement à la signature du premier traité sur les FCE. Les participants ont commencé à utiliser le vocable FCE-I pour désigner cette première ronde de négociations, et celui de FCE-IA pour parler du suivi.

Les préoccupations de l'Est quant à l'importance des effectifs militaires d'une Allemagne réunifiée ont été dissipées par l'engagement contraignant des Allemands de réduire leurs forces armées regroupées à 370 000 hommes. Les Occidentaux ont souligné qu'ils étaient prêts à se pencher sur la question du niveau de leurs forces armées lors des négociations de suivi.

Fin septembre, les négociations étaient en bonne voie, mais encore fal-

lait-il résoudre certaines difficultés non négligeables, notamment les exigences soviétiques quant aux catégories des avions de combat et à leur nombre (le pourcentage de l'équipement total dont peut se doter un État en regard des restrictions du traité). L'exigence soviétique de conserver 80 pour cent des forces autorisées pour l'Organisation du Pacte de Varsovie a été contestée non seulement par les Occidentaux, mais aussi par la plupart des États de l'Europe de l'Est.

Par ailleurs, les négociateurs ont dû s'accorder sur un mode de calcul des contingents pour les inspections de vérification prévues dans le traité, sur la définition des critères opérationnels de l'inspection aérienne, et sur la manière de donner suite aux exigences soviétiques pour la reconversion irréversible et à grande échelle des équipements militaires à des usages pacifiques, plutôt que de les détruire. ■

Le Canada et la nouvelle Europe

Voici des extraits de l'allocution prononcée par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au Collège Humber, Campus Lakeshore, Toronto, le 26 mai.

Dans le monde entier, on se souviendra de 1989 comme de l'année de la révolution européenne... Émerveillés, les Canadiens ont vu se produire en l'espace de quelques semaines des événements qu'ils n'espéraient pas voir se matérialiser avant des décennies. Soudain, l'impossible est devenu possible et le rêve, réalité. Mais cette réalité, si elle est porteuse d'espoir, n'amène pas moins avec elle de lourdes responsabilités — pour les Européens comme pour les Canadiens.

Si 1989 a été l'année de la révolution, 1990 marque le début d'une décennie de reconstruction. L'euphorie persiste, mais il faut maintenant se mettre résolument à l'oeuvre. Les événements de 1989 ont fait table rase des structures économiques et politiques répressives et surannées. Mais il faut maintenant édifier de nouvelles sociétés et de nouvelles institutions. Cette tâche ne fait que commencer.

Les événements remarquables survenus en Europe centrale et en Europe de l'Est sont vécus très intensément par des millions de citoyens canadiens qui y ont leurs racines. Beaucoup d'entre eux y ont encore de la famille et parlent la langue du pays. Certains ont été contraints de fuir leur patrie par des régimes qui ont depuis été renversés. La plupart ont des membres de leur famille ou des amis dont les espoirs ont été écrasés ou dont la réputation a été diminuée par ces régimes, mais qui ont aujourd'hui la chance de refaire leur vie et de bâtir une société nouvelle dans leur pays ancestral.

Il existe entre les Canadiens et les habitants d'Europe centrale et d'Europe de l'Est des liens personnels très étroits. Nous avons donc tout particulièrement intérêt à aider ces pays à devenir prospère et libres, et nous sommes dans une position privilégiée pour le faire.

La révolution de 1989 a des répercussions fondamentales pour tout

le continent européen — et pour l'Amérique du Nord qui, en termes de culture et d'histoire, est un miroir de l'Europe de l'autre côté de l'Atlantique. Il faudra faire montre de leadership et de créativité dans toutes les sphères de l'activité humaine, que ce soit sur les plans politique, militaire ou économique. Cela suppose une nouvelle approche canadienne non seulement vis-à-vis de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble de l'Europe.

Le 5 février, à l'Université McGill de Montréal, j'ai annoncé que nous allions revoir notre politique à l'égard de l'Europe pour définir les intérêts du Canada dans cette partie du monde et mettre en place une stratégie qui serve ces intérêts. Cette revue est maintenant terminée, et je voudrais vous faire part de certaines des réflexions qu'elle a suscitées.

Je commencerai par deux observations de base. D'abord, l'enjeu du Canada en Europe ne doit pas être tenu pour acquis. Nous avons des intérêts aux quatre coins du globe et notre préoccupation passée au sujet de l'Europe ne doit pas servir d'étalon pour l'avenir. La politique ne saurait reposer sur la nostalgie. Nos intérêts en Europe sont réels, contemporains et impérieux.

Deuxièmement, le rôle du Canada ne sera pas nécessairement à la mesure de ses désires. De nouvelles forces économiques et politiques majeures sont à l'oeuvre, et le Canada n'a qu'une influence limitée sur elles. On ne nous confiera pas un rôle en Europe du simple fait que nous avons décidé que c'était dans notre intérêt. Ce rôle, nous devons le mériter. Et cela suppose créativité, réalisme et travail acharné.

Quels sont les intérêts principaux du Canada dans la nouvelle Europe?

Nous voulons entre autres nous assurer que l'Europe ne redeviendra pas ce qu'elle a déjà été; nous voulons aussi faire en sorte que l'Europe devienne le moteur du changement sur ce continent et dans le monde entier.

Notre intérêt premier reste la paix. Deux guerres mondiales durant ce siècle ont enseigné aux Canadiens qu'une Europe en paix avec elle-même est une Europe en paix avec le reste du monde.

Notre prospérité économique est tributaire de la stabilité dans le monde. Lorsque cette stabilité est menacée,

notre prospérité l'est aussi.

De façon plus directe, comme le commerce compte pour 30% de notre PNB, l'unification du marché en Europe de l'Ouest est d'une importance vitale pour l'emploi et la prospérité au Canada, et les vastes débouchés inexplorés en Europe de l'est peuvent avoir un potentiel énorme à long terme.

Sur le plan politique, les valeurs qui ont triomphé en Europe sont aussi les nôtres. Nous applaudissons à ce triomphe et nous nous réconfortons à l'idée que les démocraties sont fondamentalement plus pacifiques que les régimes totalitaires. La mise en place de démocraties durable dans cette partie du globe n'est pas simplement un devoir moral; c'est aussi un impératif de sécurité.

Enfin, les intérêts canadiens dans la nouvelle Europe sont liés non seulement aux développements qui s'y produisent mais aussi à l'évolution de la situation ailleurs dans le monde. Pendant des décennies, nous nous sommes souciés à un point tel de la fragilité de la paix en Europe que nous ne pouvions nous attaquer efficacement aux problèmes qui prenaient de plus en plus d'ampleur dans le monde; je fais allusion à la menace posée à l'environnement de la planète, aux crises amenées par le développement international et l'endettement, au fléau du trafic international des stupéfiants et à la prolifération de la terreur et des armes de destruction massive. Un grand nombre de ces problèmes n'ont pas leur origine en Europe. Mais nous étions tellement préoccupés par l'Europe idéologiquement et militairement — que nous avons eu tendance à accorder à ces problèmes une priorité bien moindre que celle qu'ils méritent. L'Europe ayant maintenant fait la paix avec elle-même, nous pouvons maintenant ensemble prendre d'urgence les mesures qui s'imposent à l'échelle planétaire.

Ainsi donc, nous ne nous intéressons pas à l'Europe pour des raisons historiques ou nostalgiques, et encore moins par charité. Ce n'est pas seulement la prospérité de l'Europe qui est en jeu; c'est aussi la nôtre.

Si nos intérêts en Europe n'ont rien perdu de leur intensité, les moyens par lesquels nous poursuivons ces intérêts doivent cependant changer radicalement. Ils doivent changer de manière à refléter le nouveau cadre de sécurité en

gestion, l'autorité et l'unité grandissantes de l'Europe occidentale, et les avantages et les atouts particuliers du Canada.

Le grand pont qui nous a reliés à l'Europe a été notre contribution à l'Alliance de l'Atlantique Nord. Cette contribution a supposé le stationnement de milliers de soldats canadiens en Allemagne, des soldats qui ont risqué chaque jour leur vie pour la défense de la liberté. Cette contribution canadienne ne peut vraiment être ni remplacée ni égalée.

Cette contribution militaire est appelée à perdre de l'importance. Son déclin n'en sera pas un que nous regretterons parce qu'il témoignera de l'atténuation des tensions Est-Ouest qu'on souhaitait depuis longtemps et qui résulte de la nouvelle politique étrangère soviétique, de la dissolution du contrôle soviétique sur l'Europe de l'Est ainsi que des réductions, unilatérales et négociées, qui ont été effectués dans les forces conventionnelles et nucléaires. Nous passons enfin d'une paix partielle et artificielle à une paix globale et plus naturelle, à un climat de paix où les intentions deviennent bienveillantes et où les capacités sont réduites au point qu'une attaque surprise n'est plus possible.

Ce processus et cette réalité ne peuvent que nous réjouir. Ce qui a commencé doit continuer, et une solide structure doit être érigée pour appuyer une sécurité durable au niveau d'armements conventionnels et nucléaires le plus bas possible. Cela ne se fera ni soudainement ni facilement, mais c'est maintenant un objectif réaliste.

Il semble paradoxal que le succès même de l'OTAN exige que l'Alliance se renouvelle. Mais en fait, la chose est facile à comprendre. Une organisation dont le rôle premier a été de nous défendre contre une agression plausible doit réexaminer son rôle lorsqu'une telle agression devient moins plausible. Dans ces circonstances, il n'est que naturel que l'OTAN assume un rôle plus politique, un rôle qui refléterait la nouvelle réalité européenne et une mission militaire en déclin.

C'est un changement qui est pleinement appuyé par le Canada et qui répond aux intérêts canadiens. Mais il ne suffit pas de déclarer tout simplement que l'OTAN doit se politiser davantage. L'OTAN ne deviendra une

instance favorisant davantage le dialogue que si elle est utilisée à cette fin par tous ses membres, européens et nord-américains. L'OTAN ne peut être déclarée plus politique; elle doit être rendue plus politique.

La pertinence future de l'OTAN dépendra largement de la mesure dans laquelle elle adoptera, reflétera et recherchera une définition plus large de la sécurité. La sécurité doit devenir coopérative plutôt que compétitive. Le temps du jeu à somme nulle est révolu. Encore plus que par le passé, l'OTAN doit rechercher la sécurité par le contrôle des armements, et avec autant de vigueur qu'elle a recherché la sécurité par l'armement.

L'OTAN doit revoir rapidement et globalement tous les aspects de sa stratégie nucléaire et conventionnelle. Il est peu sensé de conserver des armes nucléaires dont les seuls objectifs peuvent être nos nouveaux amis en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est. Il est peu sensé de maintenir une stratégie militaire fondée sur un scénario d'attaque surprise sur un front qui n'existe plus et où la surprise n'est plus possible. Et il est peu sensé de retenir en Europe le plus gros contingent militaire qu'ait connu le monde en temps de paix.

Je ne veux pas nier la nécessité permanente de prudence et de stabilité militaire en cette période de changement historique. Douze mois n'effacent pas les leçons de l'Histoire. Il existe une possibilité d'instabilité, et les capacités militaires soviétiques restent substantielles. Par conséquent, un solide mandat militaire pour l'OTAN reste valable, et l'engagement nord-américain envers l'Europe que représente la présence de militaires canadiens et américains sur ce continent reste essentiel alors que nous tentons d'atteindre la stabilité stratégique à des niveaux d'armements sensiblement moins élevés.

Mais l'OTAN ne peut pas être vue comme un obstacle à la paix qu'elle a si bien préservée pendant plus de 40 ans. Si elle n'exerce pas de leadership, l'Organisation perdra sa légitimité cruciale en Europe. L'OTAN sera alors vue non pas comme une partie de la solution, mais plutôt comme une partie du problème.

Il est important que l'OTAN s'engage encore plus activement dans le dynamique dialogue sur la sécurité qui vient d'être engagé entre l'Est et l'Ouest. Ces

questions de sécurité touchent les intérêts de l'OTAN comme ceux de ses membres. L'Alliance devrait se tourner vers l'extérieur pour accueillir ses anciens adversaires et nouveaux amis.

À cette fin, on pourrait envisager sans tarder d'inviter le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique à rencontrer régulièrement les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN. Il pourrait de même être utile d'établir un dialogue direct et constant entre l'Alliance occidentale et l'URSS.

Dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, l'OTAN devrait renforcer sa capacité et son rôle au titre des activités de vérification et d'établissement de la confiance. Des forces multinationales spécifiquement affectées à cette fin pourraient être déployées sur le terrain. L'OTAN devrait aussi envisager l'établissement d'un Centre de la vérification qui serait chargé de coordonner ces activités.

De plus, dans le contexte du réexamen de sa stratégie militaire, l'OTAN devrait abandonner une défense avancée rigide en faveur d'une approche plus souple impliquant des unités mobiles, qui intégreraient possiblement des forces de nature multinationale. La nouvelle position militaire de l'OTAN devrait viser à réduire le plus possible les niveaux des forces et à favoriser le plus possible la stabilité. Nous voulons réduire l'insécurité à l'Est.

Mais l'OTAN, malgré sa valeur permanente, a ses limites — qui s'enracinent dans son mandat et dans sa composition. Il existe d'autres institutions dont le rôle doit être valorisé et renouvelé pour leur permettre de contribuer utilement à l'élaboration d'un nouveau système européen. Et c'est là que le Canada doit aussi concentrer ses efforts.

Il y a d'abord la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont les membres représentent l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Union soviétique, et dont le mandat englobe aussi bien les questions politiques, économiques et de sécurité que les droits de la personne et les droits sociaux.

Les principes enchâssés dans les accords que la Conférence a précédemment conclus ont fourni les perspectives et les critères qui ont contribué à inspirer les braves démocrates de l'Europe de l'Est. Le rôle de la CSCE doit maintenant être

élargi pour en faire l'architecte de la nouvelle Europe. En tant que complément de l'OTAN, la CSCE peut devenir un véritable instrument de coopération pour la sécurité, un instrument qui appuierait la dissuasion en rassurant. Et alors que la nature de la sécurité de l'Europe déborde les équilibres militaires pour englober la stabilité politique et la prospérité économique, la CSCE a un rôle central à jouer dans les domaines du respect des droits de la personne, de la coopération économique et de l'Action écologique.

Jusqu'à maintenant, la CSCE a fonctionné sur une base intermittente. Il lui a manqué le cadre institutionnel aujourd'hui nécessaire pour instaurer une coopération efficace et suivie et pour établir la confiance. Afin que la CSCE puisse devenir la tribune privilégiée pour la tenue de discussions globales dans les sphères politique, économique, humaine et de la sécurité, elle doit mettre au point les outils qui lui permettront de réaliser ces tâches.

Le Canada estime qu'une orientation politique constante donnée au plus haut niveau est nécessaire, et ce d'une manière régulière et suivie, afin que la CSCE exploite toutes ses possibilités. Le Canada propose que la CSCE tienne une réunion annuelle au niveau des ministres des Affaires étrangères, et tous les deux ans au niveau des chefs de gouvernement. Cet organe politique pourrait servir de point de départ à un Conseil pour la coopération européenne, c'est-à-dire une tribune permanente pour le dialogue sur les questions paneuropéennes.

La CSCE devrait mettre en place une tribune qui refléterait le caractère de plus en plus démocratique de sa composition. En conséquence, nous proposons également la création d'une Assemblée de la CSCE où les délégations parlementaires des États membres se réuniraient régulièrement afin d'examiner des questions d'intérêt commun.

En matière de sécurité, la CSCE aura un rôle à jouer en convoquant une nouvelle série de pourparlers sur la réduction des forces conventionnelles. Ces pourparlers devraient être menés parmi la totalité des 35 membres de la CSCE, plutôt qu'avec les seuls membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

La CSCE devrait en outre accroître son rôle dans les domaines de la

vérification et de la confiance. Je pense en particulier ici à un organisme de vérification de la CSCE qui aurait pour tâche de faciliter et de coordonner les activités de vérification et d'établissement de la confiance, entreprises à l'issue des négociations sur la réduction des forces conventionnelles et les mesures de confiance et de sécurité. De plus, il y a un rôle éventuellement fort utile que pourrait jouer la CSCE en matière de prévention des situations de crise et de règlement des conflits. Cela supposerait la création d'un mécanisme au moyen duquel des groupes spéciaux pourraient être mis en place pour favoriser le dialogue si une situation de crise impliquant l'un des États participants devait survenir, et pour mener au besoin des enquêtes circonstanciées. Ce mécanisme permettrait de préconiser une stratégie en vue de résoudre les situations de crise — que ce soit une médiation, un arbitrage, voire le maintien de la paix. Si la situation de crise se transforme en conflit, la CSCE pourrait entamer des démarches de médiation. Ces démarches pourraient être appuyées par un Institut permanent pour le règlement pacifique des litiges, qui mettrait ses compétences au service des activités visant à prévenir les situations de crise et assurer le règlement des conflits...

En définissant le nouveau rôle qui doit être celui de la CSCE, nous devons éviter le double emploi et la création de nouvelles bureaucraties. L'objectif visé est le progrès concret, et non les palabres interminables. A cet égard, pour que la CSCE puisse tenir un rôle constructif dans la nouvelle Europe, il lui faudra peut-être modifier, d'une manière sélective si nécessaire, les principes d'unanimité appliqués à son processus décisionnel...

J'aborderai maintenant, brièvement, un dossier qui est au centre de l'évolution de l'Europe: l'unification de l'Allemagne. La mesure dans laquelle cette union historique se fera sans heurt et sans amertume déterminera le schéma à venir des relations européennes.

Nous avons à maintes reprises exprimé en termes clairs notre appui sans réserve à l'égard d'une Allemagne libre, unifiée et souveraine — au sein de l'OTAN et de la CE —, une Allemagne qui sera un puissant facteur de stabilité, d'unité et de prospérité au coeur de



Le très honorable Joe Clark.

l'Europe.

Les pourparlers dits "2 plus 4" en cours — qui ont été amorcés à Ottawa lors de la Conférence "Cielles ouverts" — se penchent sur les aspects extérieur de la réunification de l'Allemagne. Ils doivent être couronnés de succès.

Il y a d'importantes et délicates questions à résoudre à ces pourparlers et ailleurs — au sein de l'OTAN, de la CE, aux pourparlers de Vienne et entre une Allemagne unifiée et ses voisins. Cela comprend l'avenir de l'Allemagne dans l'Alliance, la taille et le statut des forces armées stationnées en Allemagne et des forces allemandes elles-mêmes, et les répercussions sur la force de dissuasion nucléaire de l'OTAN.

Deux réalités doivent nous guider dans l'étude de ces questions cruciales: le fait que l'Union soviétique a, sur le plan interne, des préoccupations de sécurité légitimes qui doivent être satisfaites; et la nécessité de veiller à ce que le peuple allemand appuie le rôle de son pays. Ces deux éléments plus que tout autre sont garants du succès et de la stabilité.

Une nouvelle orientation pour l'OTAN, un rôle élargi pour la CSCE et des relations plus étroites avec la Communauté économique européenne: voilà les piliers institutionnels de notre nouvelle politique à l'égard de l'Europe. Ils constituent à nos yeux les moyens plus efficaces de bâtir la nouvelle Europe. Ils reflètent également les enjeux du Canada — sur les plans politique, économique et de sécurité — et sa volonté d'avoir voix au chapitre,

d'assurer le maintien des liens trans-atlantiques et de voir ses priorités prises en compte...

J'aimerais conclure sur trois observations.

D'abord, les politiques que je viens d'exposer visent une Europe en transition. Elles doivent donc évoluer avec celle-ci. Nos politiques, pas plus que l'Europe, ne demeureront statiques.

Ensuite, l'atout extraordinaire que représente notre communauté multiculturelle entraîne certaines responsabilités. Ainsi, à mesure que l'Europe brise les chaînes du passé, les anciennes animosités refont surface, animosités que la répression avait

figées, mais que rend plus dangereuses l'absence de traditions de compromis. Ces animosités peuvent menacer la stabilité sociale même qui sera essentielle au maintien de la démocratie dans ces pays. Les Canadiens — tous les Canadiens — doivent éviter d'attiser l'intolérance. Nous avons aussi la possibilité d'encourager les compromis et les accommodements — la seule voie possible pour les sociétés qui veulent tourner la page et fonder leur avenir sur la démocratie.

Enfin, et c'est là ma troisième observation, ce qui se passe en Europe illustre on ne peut mieux les impératifs de l'interdépendance — entre les pays

et les régions, et entre les problèmes — politiques, militaires et économiques. L'interdépendance est synonyme de possibilités. Elle veut dire aussi défis. Il est impossible aujourd'hui d'échapper à la globalisation du monde.

Notre comportement au pays a des répercussions sur nos intérêts à l'étranger. Et ce que nous faisons à l'étranger détermine notre degré de prospérité et de sécurité sur notre territoire.

Ce n'est pas par caprice, mais par nécessité que nous prenons l'engagement de l'Europe. Nous le faisons pour notre propre bien, pour notre sécurité et pour notre prospérité. ■

Déclaration de Londres sur une Alliance rénovée

Voici le texte de la déclaration publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Londres les 5 et 6 juillet.

1. L'Europe est entrée dans une ère nouvelle et prometteuse. Les pays du centre et de l'est du continent secouent leur joug. L'Union soviétique s'est embarquée pour le long voyage qui mène à une société libre. Les murs s'écroulent, qui enfermaient jadis les personnes et les idées. Les peuples d'Europe déterminent leur propre destin. Ils font le choix de la liberté, du libéralisme économique, de la paix. Ils font le choix d'une Europe entière et libre. Il faut donc que notre Alliance s'adapte à la situation, et elle ne manquera pas de le faire.

2. De toutes les alliances défensives que l'Histoire a connues, c'est la nôtre qui s'est le mieux acquittée de sa tâche. Alors même qu'elle entame sa cinquième décennie et qu'un nouveau siècle s'annonce, elle doit continuer d'assurer la défense commune. Notre Alliance a grandement contribué à faire naître la nouvelle Europe. Nul ne peut cependant prédire l'avenir avec certitude. Nous devons rester solidaires, pour que se maintienne cette paix dont nous jouissons depuis quarante ans. Plus que jamais, pourtant, l'Alliance doit susciter le changement. Nous pouvons aider à l'édification des structures d'une Europe plus unie, en mettant au service de la sécurité et de la stabilité la force que nous donne notre

foi commune dans la démocratie, le respect des droits de l'individu et le règlement pacifique des différends. Nous réaffirmons que la sécurité et la stabilité n'ont pas une dimension exclusivement militaire, et nous comptons renforcer l'élément politique de notre Alliance, en vertu de l'article 2 de notre Traité.

3. L'unification de l'Allemagne signifie que nous sommes en train de surmonter la division de l'Europe. Une Allemagne unie, qui aura sa place au sein d'une alliance de démocraties libres, et qui sera associée à l'intégration politique et économique croissante de la Communauté européenne, constituera un facteur indispensable de stabilité au cœur de l'Europe. L'évolution de cette Communauté européenne vers l'union politique, et notamment vers l'affirmation d'une identité européenne dans le domaine de la sécurité, contribuera aussi à renforcer la solidarité atlantique et à établir un ordre pacifique, juste et durable dans l'Europe tout entière.

4. Nous avons conscience de ce que, dans l'Europe nouvelle, la sécurité de chaque État est indissociablement liée à celle de ses voisins. L'OTAN doit devenir une institution où Européens, Canadiens et Américains travaillent ensemble non seulement pour leur défense, mais encore pour la création de nouveaux partenariats avec toutes les nations d'Europe. La Communauté atlantique doit se tourner vers les pays de l'Est, ses anciens adversaires du

temps de la guerre froide, et leur offrir son amitié.

5. Notre Alliance conservera sa nature défensive et, comme par le passé, protégera chaque parcelle du territoire de ses membres. Elle ne nourrit aucune intention agressive, et elle s'engage à privilégier, dans tous les cas, le règlement pacifique des différends. Quelles que soient les circonstances, elle ne sera jamais la première à recourir à la force.

6. Les États membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord proposent à ceux de l'Organisation du Traité de Varsovie une déclaration commune dans laquelle nous proclamerions solennellement ne plus être des adversaires et réaffirmerions notre volonté de nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou d'agir de toute autre manière incompatible avec les buts de la Charte des Nations Unies et avec l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous invitons tous les autres États membres de la CSCE à souscrire avec nous à cet engagement de non-agression.

7. Dans cet esprit, et avec le souci de montrer que le rôle politique de l'Alliance évolue, nous invitons aujourd'hui le président Gorbatchev, au nom de l'Union soviétique, et les représentants des autres pays d'Europe centrale et orientale, à prendre la parole devant le Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles. En même temps, nous

invitons des représentants des gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République fédérale tchèque et slovaque, de la République de Hongrie, de la République de Pologne, de la République populaire de Bulgarie et de la Roumanie à venir à l'OTAN, non pour effectuer une simple visite, mais pour y établir des liaisons diplomatiques régulières avec l'OTAN. Cela nous permettra de partager avec eux nos réflexions et nos délibérations en cette période de changement historique.

8. Notre Alliance assumera ses responsabilités, dès lors qu'il s'agit de se défaire de l'héritage d'une longue période de suspicion. Nous sommes prêts à intensifier les contacts militaires, notamment ceux que les commandants militaires de l'OTAN pourraient avoir avec Moscou et avec d'autres capitales d'Europe centrale et orientale.

9. Nous nous réjouissons de l'invitation faite au secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner, de se rendre à Moscou et d'y rencontrer les dirigeants soviétiques.

10. Des responsables militaires venus de toute l'Europe se sont réunis au début de l'année à Vienne, afin de parler de leurs forces et de leurs doctrines. L'Alliance propose la tenue d'une réunion similaire à l'automne prochain, dans le but de favoriser la compréhension mutuelle. Nous nous proposons d'instaurer en Europe une transparence d'une qualité toute différente, avec en particulier la conclusion d'un accord sur le régime du "Ciel ouvert".

11. La présence en Europe d'importantes forces conventionnelles nord-américaines et de nombreuses forces nucléaires des États-Unis atteste le contrat politique qui lie implicitement le destin de l'Amérique du Nord à celui des démocraties européennes. Toutefois, à mesure que l'Europe se transforme, nous devons modifier radicalement notre conception de la défense.

12. Il est essentiel, pour réduire nos besoins militaires, de parvenir à de bons accords sur la maîtrise des armements. C'est pourquoi nous accordons la plus haute priorité à la conclusion, dès cette année, du premier traité réduisant et limitant la présence de forces conventionnelles en Europe (FCE), ainsi qu'à la mise au point d'un ensemble significatif de mesures de confiance et de

sécurité (MDCS). Les négociations menées à cet égard doivent se poursuivre sans relâche jusqu'à leur aboutissement. Et nous espérons aller plus loin encore. Nous proposons que, dès la signature d'un traité sur les FCE, soient entamées de nouveaux pourparlers, avec les mêmes participants et sur la base du même mandat, le but étant d'établir, dans le prolongement de l'accord existant, des mesures supplémentaires, et notamment des dispositions visant à limiter les effectifs présents en Europe. Compte tenu de cet objectif, un engagement concernant les niveaux d'effectifs d'une Allemagne unie sera pris au moment de la signature du traité sur les FCE.

13. Notre objectif sera de mener à terme la suite des négociations sur les FCE et les MDCS aussi rapidement que possible, en prévision de la conférence-bilan de la CSCE qui doit se tenir à Helsinki en 1992. Par de nouvelles négociations sur la maîtrise des armements conventionnels, menées au sein de la CSCE dans les années quatre-vingt-dix, nous nous efforcerons d'aboutir à d'autres mesures ambitieuses visant à limiter le potentiel offensif des forces conventionnelles en Europe, de manière qu'aucun pays ne puisse maintenir une puissance militaire disproportionnée sur le continent. Le Groupe de travail de haut niveau de l'Alliance définira une position détaillée pour la suite de ces entretiens sur la maîtrise des armements conventionnels. Nous prendrons les dispositions nécessaires, selon les régions, pour corriger les disparités et faire en sorte qu'il ne soit jamais porté atteinte à la sécurité d'aucun pays. De plus, nous continuerons d'envisager des possibilités plus larges en matière de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance. Il s'agit là, certes, d'un programme ambitieux, mais il est conforme au but que nous nous sommes fixé: installer une paix durable en Europe.

14. À mesure que les troupes soviétiques quitteront l'Europe de l'Est et qu'un traité limitant les forces conventionnelles sera appliqué, la structure militaire intégrée de l'Alliance et sa stratégie se modifieront profondément:

- L'OTAN déploiera des forces d'active moins nombreuses, qui seront restructurées. Grâce à de telles forces, qui se caractériseront par leur grande mobilité et par leur

polyvalence, les dirigeants alliés disposeront de la plus grande souplesse pour décider de la conduite à tenir face à une crise. L'Organisation aura de plus en plus recours à des corps multinationaux, composés d'unités nationales.

- L'OTAN abaissera le niveau de préparation de ses unités d'active en réduisant les normes d'entraînement et le nombre des exercices.
- L'OTAN tablera davantage sur la capacité de mobiliser des forces plus importantes au cas où les circonstances viendraient à l'exiger.

15. Pour sauvegarder la paix, l'Alliance doit conserver, à échéance prévisible, une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles basées en Europe et maintenues à niveau, là où ce sera nécessaire. Mais l'OTAN, qui est une alliance défensive, a toujours souligné qu'elle n'utiliserait jamais aucune de ses armes, sauf en cas de légitime défense, et qu'elle entendait ramener au niveau le plus bas et le plus stable les forces nucléaires requises pour la prévention de la guerre.

16. L'évolution politique et militaire en Europe et la perspective de nouveaux changements permettent aux Alliés concernés de franchir de nouvelles étapes. Ils modifieront donc la taille de leurs forces de dissuasion nucléaire et adapteront les missions qu'ils leur confient. Ils sont arrivés à la conclusion que, dans le nouveau contexte politique et militaire européen, les systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées verront leur rôle considérablement réduit. Ils ont convenus plus spécifiquement que, dès l'ouverture des négociations sur les forces nucléaires à courte portée, l'Alliance proposera, en échange de mesures réciproques de la part de l'URSS, l'élimination de tous ses obus nucléaires en Europe.

17. Les États-Unis et l'Union soviétique devraient entamer de nouvelles négociations sur la réduction des forces nucléaires à courte portée, peu après la signature d'un accord sur les FCE. Les Alliés concernés définiront un cadre pour la maîtrise des armements qui tienne compte de leurs besoins considérablement réduits en armes nucléaires, et qui prenne en considération le fait que leurs systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées sont devenus moins nécessaires.

18. Enfin, le retrait total des forces soviétiques stationnées en Europe et l'exécution d'un accord sur les FCE permettront aux Alliés concernés de moins dépendre des armes nucléaires. Celles-ci continueront de jouer un rôle essentiel dans la stratégie globale de l'Alliance — qui vise à prévenir la guerre — parce qu'elles assurent qu'en aucune circonstance on ne puisse négliger les représailles nucléaires que déclencherait une action militaire. Toutefois, ces mêmes Alliés seront en mesure d'adopter, dans une Europe transformée, une nouvelle stratégie de l'OTAN qui fasse véritablement des forces nucléaires l'arme du dernier recours.

19. Nous approuvons les instructions données à Turnberry au Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente, qui a été chargé de superviser les travaux en cours sur l'adaptation de l'Alliance aux circonstances nouvelles, et qui devra présenter ses conclusions dès que possible.

20. À partir des plans de défense et de maîtrise des armements ainsi révisés, et en se fondant sur les avis des autorités militaires de l'OTAN et de tous les États membres concernés, l'OTAN élaborera une nouvelle stratégie militaire alliée qui s'éloigne de la notion de "défense en avant", là où il le faut, pour s'orienter vers celle d'une

Anciens numéros disponibles

Si vous souhaitez obtenir des anciens numéros du *Bulletin du désarmement*, veuillez écrire au rédacteur en chef (l'adresse figure en dernière page).

présence en avant réduite, et qui modifie le principe de la riposte graduée pour tenir compte d'une dépendance moins grande à l'égard de l'arme nucléaire. Dans ce but, l'OTAN établira de nouveaux plans de forces, adaptés aux changements révolutionnaires survenus en Europe. L'OTAN servira également de cadre aux consultations entre les Alliés sur les négociations prochaines qui seront consacrées aux forces nucléaires à courte portée.

21. La CSCE, qui réunit les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, devrait jouer un rôle plus marqué dans la construction de l'Europe. Nous sommes favorables à la tenue en fin d'année à Paris d'un sommet de la CSCE au cours duquel serait signé un accord sur les FCE, et où seraient fixées de nouvelles normes pour l'établissement et la sauvegarde de sociétés libres. Il s'agirait d'y entériner notamment: les principes de la CSCE sur le droit à des élections libres et loyales; les engagements pris dans le cadre de la CSCE en faveur du

respect et du maintien de la primauté du droit; les directives de la CSCE pour un renforcement de la coopération économique fondée sur le développement d'économies de marché compétitives et libérales; et la coopération entre les pays membres de la CSCE pour la protection de l'environnement.

22. Nous proposons, en outre, que les participants au sommet de Paris fixent la manière dont la CSCE peut être institutionnalisée pour devenir le lieu d'un dialogue politique plus large dans une Europe plus unie. Nous recommandons que les gouvernements des États membres de la CSCE établissent: un programme de consultations entre les États membres à l'échelon des chefs d'état et de gouvernement ou à celui des ministres; à ces rencontres tenues à intervalles réguliers — au moins une fois par an — seraient associées des réunions périodiques de hauts fonctionnaires chargés de préparer les consultations et d'en assurer le suivi; un calendrier des conférences-bilans, convoquées tous les deux ans et destinées à évaluer le chemin parcouru vers la réalisation d'une Europe entière et libre; un secrétariat léger, qui coordonnerait ces réunions et conférences; un mécanisme de contrôle des élections dans tous les pays membres, établi sur la base du Document de Copenhague; un centre pour la prévention des conflits, qui pourrait fournir un cadre pour des échanges d'informations militaires, pour l'examen d'activités militaires inhabituelles et pour le règlement, par la conciliation, des différends entre États membres; un organe parlementaire — l'Assemblée de l'Europe — à établir sur le modèle de l'actuelle assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, avec représentation de tous les États membres.

Le lieu d'implantation de ces institutions devrait être choisi de façon à souligner que les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale font partie des structures politiques de l'Europe nouvelle.

23. Aujourd'hui, notre Alliance amorce une profonde transformation. De concert avec tous les pays d'Europe, nous sommes déterminés à créer un état de paix durable sur ce continent. ■

Les attentes au sommet de la CSCE

Du 19 au 21 novembre, les dirigeants des trente-cinq pays de la CSCE tiendront à Paris une réunion au sommet. L'article suivant, rédigé par la Direction de la politique de sécurité internationale et des affaires de la CSCE, aux AECEC, explique comment le Canada se prépare à ce sommet.

Sur le plan politique, l'Europe n'est plus du tout ce qu'elle était en 1975, quand l'Acte final d'Helsinki a été adopté par les trente-cinq pays membres de la CSCE. L'Acte et les mesures qui ont suivi ont largement contribué aux changements qui ont engendré le contexte politique actuel en Europe. Naguère, la CSCE a fait beaucoup d'efforts pour alléger le fardeau d'une Europe divisée. Aujourd'hui, elle offre un cadre permettant à tous les pays européens d'entretenir des relations de sécurité après la Guerre froide. Pour que ce cadre devienne réalité, la CSCE devra s'adapter aux changements qui se poursuivent en Europe.

C'est au sommet de Paris que la CSCE mettra en branle ce processus. Selon nous, il servira à souligner le bien-fondé de la CSCE, à prendre acte des changements en cours en Europe de l'Est, à les consolider, et à donner une impulsion nouvelle et considérable au processus de la CSCE dans tous les principaux domaines visés par l'Acte final d'Helsinki. Le Canada espère que, pendant le sommet, les dirigeants vont élaborer un document puissant et concis qui confirmera et renforcera le rôle de la CSCE en tant que processus essentiel, pluraliste, pan-européen et transatlantique à la faveur duquel la collectivité mondiale pourra dessiner un véritable cadre de coopération en matière de sécurité. À cet égard, les pays participants chercheront en particulier à créer un centre de prévention des conflits qui, à notre avis, représente la première étape à franchir dans une démarche exhaustive et évolutive devant garantir la sécurité en Europe.

Préparer la voie à l'interdiction des armes chimiques: inspections d'essai au Canada

Depuis deux ans, divers pays, dont le Canada, effectuent des inspections expérimentales nationales dans leurs usines chimiques civiles ou leurs installations gouvernementales. Effectuées à l'échelle nationale, ces inspections simulées ou d'essai visent à vérifier la pertinence des procédures de vérification dictées par la Convention sur les armes chimiques qui est en voie de négociation à la Conférence du désarmement à Genève. Les procédures suivies dans la plupart de ces essais sont celles prévues pour les inspections de routine, plutôt que pour les inspections par mise en demeure. Elles visent à donner une sorte de garantie assurant que des agents chimiques ayant des applications commerciales légitimes ne sont pas détournés vers la fabrication d'armes chimiques.

Dans le projet de Convention sur les armes chimiques, il est question de trois catégories d'agents chimiques toxiques: la première comprend ceux qui ne trouvent aucune application en dehors de la fabrication d'armes chimiques; la deuxième englobe les agents qui pourraient être des éléments cruciaux dans la fabrication d'armes chimiques, mais qui ont d'autres applications commerciales légitimes; enfin, dans la troisième s'inscrivent les agents toxiques dont l'usage est très répandu dans l'industrie chimique, mais qui pourraient être modifiés de façon à produire les armes chimiques désignées dans la première catégorie. Aux termes de la Convention, les agents chimiques de la première catégorie seront interdits. Quant à ceux des deuxième et troisième catégories, ils seront soumis à une série de procédures d'inspection de routine.

Inspection du CRD à Suffield

Le projet de Convention sur les armes chimiques reconnaît le besoin d'effectuer des recherches pour adopter des mesures de défense et de protection contre les effets des armes chimiques. Ainsi, même si les États signataires de la Convention auront expressément renoncé à la mise au point, à la fabrication, au stockage, à la possession et à

l'utilisation d'armes chimiques, ils retiendront le droit d'effectuer des recherches et de fabriquer des équipements à des fins de protection en cas de guerre chimique. Tous les États représentés au Comité spécial sur les armes chimiques, qui oeuvre dans le cadre de la Conférence du désarmement, estiment qu'il est nécessaire et prudent de conserver ce droit.

Par conséquent, chaque État qui l'estime opportun sera autorisé à conserver une installation unique et à petite échelle dans laquelle des quantités limitées d'agents chimiques de la première catégorie pourront être synthétisés et utilisés pour des expériences dans le domaine de la recherche et de la fabrication à des fins de protection. Chaque installation fera l'objet d'une vérification minutieuse menée par l'organe d'inspection établi par la Convention pour contrôler les activités et veiller au respect des dispositions pertinentes. Ces visites de routine permettront à l'organe d'inspection de déterminer:

- si les déclarations effectuées par l'État quant à cette installation et aux activités qui y ont lieu sont bien conformes aux obligations contractées aux termes de la Convention;
- si les quantités d'agents chimiques de la première catégorie qui sont produits, entreposés, transférés ou employés s'inscrivent dans les limites nationales dictées par la Convention (c.-à-d. 1 tonne métrique);
- si les contenants à réaction utilisés dans l'installation ont une dimension restreinte et ne sont pas conçus pour fonctionner continuellement (c.-à-d. que l'installation n'a pas la capacité de produire des quantités d'agents de la première catégorie au-delà de la limite établie, soit 1 tonne métrique).

Le Canada ne dispose d'aucune installation pour la fabrication des agents chimiques qui font actuellement partie de la première catégorie. Cependant, désireux de contribuer à l'élaboration des procédures d'inspection que l'on négocie à la Conférence du désarmement, le Canada a effectué, en novembre 1989, une inspection d'essai dans une installation unique à petite échelle. Le site choisi pour l'essai a été

le Centre de recherches pour la défense de Suffield (CRDS), en Alberta.

De petites quantités d'agents chimiques de la première catégorie ont été préparées au CRDS à l'occasion et dans le cadre d'activités de recherche permanentes axées sur les mesures de protection contre les effets des armes chimiques. Advenant que l'on ait besoin de ces produits, ils sont préparés dans un laboratoire normal de synthèse organique tel qu'on en trouve dans bien des universités et des instituts de recherche. Le laboratoire de recherche du CRDS ne dispose pas de réacteurs de grande dimension ou d'équipement de transformation de caractère permanent. Sa capacité est limitée à une synthèse à très petite échelle. Il n'est donc pas comparable au genre d'installation unique et spécialisée envisagée par le projet de la Convention, et, pour l'inspection du CRDS, on a dû adapter les procédures d'inspection qui y sont énoncées.

L'essai canadien simulait l'inspection de routine périodique (annuelle) d'une installation où l'on pourrait produire des agents chimiques de la première catégorie. Eu égard au fait que le CRDS ne constituait qu'une simulation d'installation unique et à petite échelle, l'inspection visait les objectifs suivants:

- évaluer les mécanismes de vérification d'une telle installation selon les procédures énoncées dans le projet alors courant de la Convention (CD/952);
- cerner les problèmes que de telles procédures de vérification pourraient susciter à l'endroit du fonctionnement normal de l'installation;
- évaluer, de façon générale, les dispositions prévues pour la vérification de routine de ces installations dans CD/952.

Dans le cadre de l'inspection d'essai, les responsables du CRDS ont fourni une "déclaration initiale" semblable à celle que la Convention exigerait de tout État doté d'une telle installation. La déclaration comprenait: une indication de l'emplacement de l'installation et une description technique détaillée de celle-ci; un relevé des quantités d'agents chimiques de la première catégorie dont on disposait le jour de l'entrée en vigueur de la Convention; et une liste

d'agents chimiques de la deuxième catégorie (leurs quantités étant spécifiées) conservés comme éléments indispensables à la synthèse des agents de la première catégorie.

L'inspection a été menée par une équipe d'inspecteurs provenant de divers ministères fédéraux, y compris AECEC, le ministère de la Défense nationale, Agriculture Canada, et Industrie, Sciences et Technologie Canada. Cinq membres de l'équipe étaient des scientifiques spécialisés et expérimentés dans le domaine de la chimie. Il y avait également un représentant de l'industrie chimique canadienne.

L'inspection a réussi à démontrer la faisabilité des inspections de routine d'une installation où des agents chimiques de la première catégorie sont produits à des fins de protection, sans pour autant compromettre les équipements de sécurité et leurs opérations. On a accompli tous les objectifs de l'essai, malgré des difficultés surgies sur le plan de l'adaptation d'un modèle d'installation unique et réduite à un site de laboratoire de recherche comme celui du CRDS. L'inspection reflétait assez fidèlement de la vie réelle pour permettre de vérifier l'à-propos énoncés dans le projet de Convention, et les résultats ont été extrêmement utiles à titre d'orientation pour les négociations ultérieures. Un certain nombre de recommandations relatives à des améliorations dans les procédures d'inspection, ainsi qu'une description

détaillée de l'inspection d'essai canadienne, ont été soumises à la Conférence du désarmement en avril 1990 sous la couverture du document CD 987 (CD/CW/WP.290).

Inspection d'une usine pharmaceutique

En juillet 1990, Merck Frosst Canada Ltée, de Pointe-Claire, au Québec, a reçu la visite d'une équipe d'inspecteurs dont le mandat officiel consistait à vérifier qu'une certaine substance chimique n'était pas utilisée pour produire des armes chimiques. En fait, il s'agissait d'une inspection d'essai menée avec la coopération de la société elle-même, qui n'avait pas grand chose à voir avec une substance chimique en particulier. On voulait plutôt faciliter la mise en place de méthodes dont les inspecteurs canadiens et ceux des autres pays allaient pouvoir s'inspirer après l'entrée en vigueur d'une interdiction sur les armes chimiques.

Le Canada ne possède aucune arme chimique. Il n'en reste pas moins qu'une fois la Convention sur les armes chimiques entrée en vigueur, l'industrie canadienne sera, elle aussi, contrainte de soumettre un certain nombre de rapports quant à l'usage qu'elle fait de certaines substances chimiques à des fins commerciales légitimes. Les installations canadiennes seront, par ailleurs, inspectées par l'autorité internationale créée en vertu de la Convention. Les négociateurs craignent, en effet, que certaines substances et usines chimiques ou pharmaceutiques ne soient secrètement utilisées pour produire des armes chimiques, à grande ou à petite échelle (lots).

L'inspection qui a eu lieu dans les usines de Merck Frosst au mois de juillet dernier témoigne de la collaboration qui s'est instaurée depuis 1989 entre le gouvernement fédéral d'une part, et l'Association canadienne de l'industrie des médicaments et ses membres, d'autre

part. Le gouvernement fédéral entretient également de bonnes relations de collaboration avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques. Le vice-président de Merck Frosst, M. Andy Quinn et son personnel de direction ont reçu pendant près de deux jours, la visite d'une équipe d'inspecteurs composée de représentants d'AECEC (aidée par un expert-conseil de l'Université de la Saskatchewan), du ministère de la Défense nationale, d'Environnement Canada, du Bureau des drogues dangereuses et d'Industrie, Sciences et Technologie Canada. Faisait également partie de l'équipe à titre d'observateur un représentant du ministère néerlandais des Affaires étrangères.

Si l'on a estimé nécessaire de réunir une telle palette de spécialistes, c'est parce que les inspections d'essai répondaient à plusieurs objectifs; il s'agissait à la fois:

- de voir dans quelle mesure il était indiqué de "suivre la piste" (inspection par vérification à rebours) d'un produit chimique particulièrement préoccupant (dans une situation simulée) pour vérifier le degré de respect des dispositions de la Convention;
- d'évaluer l'incidence d'une inspection par vérification à rebours sur les informations commerciales confidentielles;
- d'étudier l'utilisation des méthodes et du matériel de contrôle de la qualité qui pourraient être requis et disponibles dans le cadre de ces inspections.

Les résultats de cette inspection d'essai ont déjà été transmis aux négociateurs de la Convention sur les armes chimiques, à la Conférence du désarmement à Genève.

Toutes les personnes qui ont participé à l'exercice — direction de la société, représentants gouvernementaux et scientifiques, ainsi que l'observateur étranger — se sont entendues pour dire que l'inspection avait été pour elles une expérience stimulante et pleine d'enseignements, menée dans les conditions mêmes de fonctionnement de la future Convention sur les armes chimiques. Notons en particulier que tous les participants en sont venus à la conclusion qu'une éventuelle convention peut être mise en oeuvre sans que l'on remette pour autant en question le caractère confidentiel des intérêts commerciaux des entreprises privées. ■



L'équipe d'inspection d'essai et la direction de Merck Frosst Canada Inc.

Le Canada évalue les progrès de la CD vers une Convention sur les armes chimiques

Voici les extraits de l'allocution prononcée par M. Gerald Shannon, ambassadeur du Canada auprès de la Conférence du désarmement (CD), à la CD en assemblée plénière à Genève le 24 août.

De l'avis de ma délégation, d'importants travaux ont été accomplis au cours des sessions d'été...

L'ambassadeur Hyltenius, président du Comité spécial des armes chimiques, est arrivé à faire progresser les travaux relatifs à l'Article IX, en examinant de nouveau les éléments qui pourraient servir de fondement à cet Article;

- Le Groupe de travail A a continué d'examiner des moyens d'améliorer le Protocole relatif aux procédures d'inspection, notamment la partie concernant les "Allégations d'emploi" et les doubles emplois avec les Annexes à l'Article VI, et a entrepris d'examiner la proposition en vue d'une vérification ad hoc;
- Le Groupe de travail B a réussi à régler certains problèmes techniques fondamentaux se rapportant aux Articles IV, V et VI, notamment les seuils, les définitions, les dates et les éléments de la question relative à l'Ordre de destruction;
- Le Groupe de travail C a apporté un soin particulier à la rédaction des textes portant sur les Amendements, le Règlement des différends, et les Mesures pour redresser une situation, qui semblent jouir de l'appui général et qui permettent d'espérer que ces questions sont maintenant en voie d'être finalement résolues;
- Les divers "Amis du Président" ont fait de louables efforts pour s'entendre sur des approches consensuelles à l'égard de questions comme celles concernant l'Article X, "Anciens stocks d'armes chimiques" et "Juridiction et contrôle".

En dépit de ces réalisations, nous sommes déçus et troublés de constater que les progrès accomplis cet été ne soient pas plus nombreux, surtout compte tenu des attentes élevées qui semblaient généralement prévaloir durant la session du printemps...

Il est également étonnant que nous ne soyons pas arrivés à accomplir plus de progrès étant donné la signature, le 1er juin, de l'Accord américano-soviétique sur les armes chimiques, par

lequel ces deux pays se sont engagés à détruire la totalité de leurs stocks d'armes chimiques pour arriver en 2002 à 5 000 tonnes d'agents chimiques. Mon gouvernement se réjouit de cet accord et espère qu'il facilitera la conclusion, dans les meilleurs délais, des négociations multilatérales que nous menons à Genève.

Ceci dit, j'aimerais faire remarquer que ma délégation n'est pas de celles qui pensent qu'il suffit de volonté pour mener à bien nos négociations et élaborer le texte d'une convention acceptable pour signature. Il reste non seulement plusieurs problèmes cruciaux à régler, mais aussi d'importantes questions techniques à examiner de façon approfondie si nous voulons concevoir une convention vraiment efficace.

Les raisons qui expliquent ce peu de progrès semblent aussi diverses qu'évasives. Certains ont en fait invoqué un soi-disant manque de volonté. D'autres ne sont peut-être pas prêts à accepter l'idée que nous puissions effectivement être sur le point de parvenir à une interdiction complète des armes chimiques. D'autres enfin invoqueront une dégradation insidieuse et dangereuse du climat général des négociations — où la prolifération des armes chimiques se poursuit et où ce type d'armes est considéré par certains — à tort, selon nous — comme la bombe atomique "du pauvre".

Indépendamment de la situation actuelle au Moyen-Orient, cette partie du monde a toujours été une source d'inquiétude particulièrement en raison de l'attitude de certains États de la région à l'égard des armes chimiques. Ces armes ont été employées il n'y a pas longtemps et la menace, récemment, d'y recourir de nouveau a provoqué des contre-menaces. Nous demandons à tous les pays de s'abstenir de déclarations potentiellement incendiaires de ce genre. De telles déclarations ne peuvent que contribuer à aggraver les tensions et à accroître l'incertitude. Le Canada est fermement convaincu que le seul moyen de se garantir réellement contre les armes chimiques est d'en négocier l'interdiction mondiale — ce à quoi s'attachent activement les participants à cette Conférence.

La position du Gouvernement canadien est très claire: nous appuyons

sans réserve l'objectif d'une interdiction totale des armes chimiques. Et nous voulons y parvenir le plus rapidement possible — non pas demain ou la semaine prochaine, mais pas pour autant dans cinq ou dix ans. Si nous tardons, nous ne ferons qu'accroître le risque de prolifération et d'emploi des armes chimiques.

Nous voulons également une convention qui garantisse l'interdiction mondiale, complète et effectivement vérifiable des armes chimiques. Il ne s'agit pas de slogans, mais bien de trois éléments à notre avis essentiels si nous voulons vraiment parvenir à une interdiction totale.

Par mondiale, nous voulons dire une convention à laquelle tous les pays (membres et observateurs) ici représentés, et les quelque 80 autres États non parties à ces négociations, souhaiteront adhérer; une convention qui tienne compte des intérêts tant des pays dotés que des pays non dotés d'armes...

Par complète, nous voulons dire une convention qui interdise la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques, qui prévoient la destruction totale de tous les stocks et de toutes les installations de fabrication d'armes chimiques, et qui englobe également toutes les activités ayant quelque chose à voir avec la réalisation de ces objectifs.

Toute convention qui ne garantit pas clairement la réalisation de ces objectifs sème de graves doutes dans notre esprit étant donné notre position à l'égard de l'universalité. Cette convention doit attirer le plus grand nombre possible d'adhérents. Le plus sûr moyen à cette fin, c'est qu'elle garantisse la destruction totale de tous les stocks et de toutes les installations de fabrication d'armes chimiques d'ici la fin de la période de 10 ans prévue dans le texte évolutif. Nous devons pour cela nous engager dès le départ à poursuivre ces processus de destruction.

Par effectivement vérifiable, nous voulons dire une convention qui confère à l'organisation chargée de son application les moyens et le pouvoir d'enquêter, d'inspecter et de continuer à surveiller toute activité pouvant avoir quelque lien avec un manquement à la Convention.

Bien que tous soient essentiels,

j'aimerais souligner l'importance de ce dernier critère — un régime de vérification vraiment efficace. C'est à notre avis la seule façon dont nous pourrions avoir confiance dans une interdiction totale, et dans les moyens de l'assurer. L'organisation chargée de l'application de la convention ne doit pas seulement avoir la responsabilité de superviser et d'observer la destruction totale et définitive des stocks et des installations de fabrication des armes chimiques déclarées, de même que les activités, voire inspecter les installations non déclarées.

Nous sommes donc convaincus que, pour être efficace, le régime de vérification prévu aux termes de la convention doit être "aussi complet que possible" et d'un niveau d'indiscrétion jamais vu dans les autres accords de contrôle des armements.

Dans le premier cas, cela veut dire une inspection par mise en demeure d'une rigueur exceptionnelle. Que nous l'appelions "inspection par mise en demeure" ou "inspection sur demande", et quelle que soit la façon dont nous la caractérisons, elle reste l'ultime instrument de protection — le dernier moyen qui, aux termes de la Convention, permette à un État partie de s'assurer que les autres États parties respectent pleinement leurs obligations.

En dépit des appréhensions bien compréhensibles de certains négociateurs, nous sommes convaincus qu'un régime d'inspection par mise en demeure de nature hautement indiscrète — un régime qui prévoit l'accès à tout site et qui garantit — s'il le désire — à l'État qui lance le processus d'inspection la possibilité d'être représenté par un observateur durant

cette dernière — peut fonctionner sans que la nature de ces appréhensions se trouve compromise...

Cependant, le Canada demeure convaincu que, même une fois la question de l'inspection par mise en demeure résolue de façon satisfaisante, le régime de vérification qui sera mis en place aux fins de la convention nécessitera pour être efficace d'autres mesures — mesures qui transcenderont celles prévues à l'Article VI et qui permettraient à l'Inspectorat international d'inspecter les installations non déclarées sans toutefois invoquer toute la panoplie des mesures prévues à l'Article IX — en d'autres termes, la vérification ad hoc.

A notre avis, la vérification ad hoc est le moyen par lequel l'Inspectorat international peut, de façon routinière et avec le minimum d'indiscrétion, dresser régulièrement un "échantillon" des activités menées dans les installations non déclarées et garantir ainsi qu'aucune activité pouvant porter atteinte à la Convention n'a lieu dans ces installations. Vue sous cet angle, la vérification ad hoc ne devrait pas être considérée comme un substitut ou un prolongement de l'inspection par mise en demeure, mais plutôt comme un complément puisqu'elle apporte un autre élément essentiel pour un régime de vérification efficace...

Nous sommes convaincus que, si nous pouvons mettre au point un régime de vérification tout à fait efficace — un régime qui fasse appel à la fois à une stricte inspection par mise en demeure et à une vérification ad hoc — nous aurons franchi peut-être le plus important obstacle auquel se heurte encore la Convention. Il y a, comme nous l'avons indiqué, un certain nombre de problèmes importants qu'il est essentiel de régler si nous voulons que la Convention soit universelle et complète, et la meilleure façon selon nous de les aborder est de nous montrer ouverts et constructifs...

J'espère que les commentaires qui précèdent ainsi que les études et les rapports mentionnés seront considérés comme des preuves positives et concrètes de la ferme volonté de mon gouvernement de négocier l'interdiction effective et totale de la production, de la possession et de l'utilisation des armes chimiques. Bien que nous soyons déçus de ce que nous n'avons pas pu accomplir davantage, nous gardons bon espoir d'arriver sous peu à une conclusion positive de nos négociations. ■

Les travaux de recherche dans le domaine de la vérification

L'un des principaux domaines d'activité d'AECEC concerne le Programme canadien de recherche sur la vérification, dans le cadre duquel le Ministère facilite les travaux de la délégation canadienne aux négociations sur les armes chimiques, qui se déroulent au sein de la CD.

Les responsables du Programme font appel non seulement aux ressources mêmes d'AECEC, mais aussi à l'expertise d'autres ministères du gouvernement fédéral et à celle d'experts-conseils non gouvernementaux pour contribuer à la rédaction d'une Convention sur les armes chimiques. Mentionnons en particulier la précieuse contribution du professeur Ronald Sutherland, en congé de la faculté de chimie de l'Université de la Saskatchewan, et du Dr Bruno Schiefer et de son personnel, du Centre de recherches en toxicologie, également de l'Université de la Saskatchewan. Toutes ces personnes ont beaucoup apporté au Programme au cours des deux dernières années.

Quiconque fait de la recherche sait qu'il est impossible de réaliser et de diffuser des travaux valables du jour au lendemain. Mais il faut dire cependant que l'année 1990 a été fructueuse, dans la mesure où nous avons vu aboutir un certain nombre de projets. En effet, le Canada a déjà

remis à la CD quelques rapports importants:

- *Le rôle et la fonction d'une autorité nationale dans la mise en oeuvre d'une Convention sur les armes chimiques;*
- *Les méthodes de vérification, le traitement et l'évaluation des incidents inhabituels en cas d'allégations d'utilisations d'agents chimiques nouveaux dans un contexte de guerre;*
- *La détermination du degré de toxicité des agents et la Convention sur les armes chimiques;*
- *La Convention sur les armes chimiques et le Bureau d'inspection international: une étude quantitative;*
- *Inspection nationale d'essai à l'échelle d'une seule installation de tailleréduite;*
- *Rapport sur une inspection d'essai menée à l'échelle d'un seul pays.*

Les quatre premiers rapports évoqués ci-dessus ont été distribués aux bibliothèques universitaires et instituts canadiens qui s'intéressent aux questions de limitation des armements. Les chercheurs peuvent se procurer les deux rapports sur les inspections d'essai en s'adressant à la Direction du contrôle des armements et du désarmement, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, au 125, promenade Sussex, à Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

Le Canada organise la réunion du RCTM

Du 18 au 20 juillet, le Canada a organisé à Ottawa une réunion des pays participant au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM), créé en 1987 pour examiner les problèmes inhérents à la prolifération des missiles à capacité nucléaire. La réunion visait à trouver des moyens d'améliorer l'application du Régime.

Le RCTM est en fait un ensemble de lignes directrices sur l'exportation de certains produits et techniques se rapportant aux missiles. Ce n'est pas un traité, mais un accord entre les pays participants qui s'engagent, à titre individuel, à appliquer ces lignes directrices par l'entremise de contrôles nationaux à l'exportation.

L'accord comporte une annexe technique énumérant tous les produits visés par le RCTM et les divisant en deux catégories. La catégorie I contient les éléments les plus sensibles tels que les systèmes de roquette complets, les sous-systèmes complets, les dispositifs de guidage et les moteurs-fusées répondant à certains critères. La catégorie II comprend les turboréacteurs légers, les systèmes de commande de lancement et de vol et certaines substances propulsives.

Les lignes directrices sont si restrictives que les produits de la catégorie I sont rarement exportés. En effet, le gouvernement fournisseur doit s'assurer que le gouvernement bénéficiaire utilisera ces produits à des fins pacifiques et qu'il ne changera pas de point de vue après la réception des composants. Le gouvernement bénéficiaire doit consentir à ne pas reproduire, modifier, ou transférer ces produits sans l'autorisation du gouvernement fournisseur. Si un produit de la catégorie I est exporté (ce qui est rare), il incombe au fournisseur de prendre des mesures pour veiller à ce que le produit en question soit utilisé aux fins indiquées. Le fait de rendre responsable aussi bien le fournisseur que le client est une innovation en matière de limitation des armements, et le Canada croit que c'est là une mesure essentielle pour enrayer la prolifération des missiles.

La réunion d'Ottawa a regroupé des représentants des sept pays fondateurs du RCTM, à savoir le Canada, la France, la République fédérale

d'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis. Y ont aussi participé des représentants des partenaires les plus récents, notamment l'Australie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, ainsi qu'un représentant de l'Espagne.

En annonçant la réunion, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré: "Le Canada attache une grande importance au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, puisqu'il y voit une composante essentielle de nos efforts pour parvenir à la paix et à la sécurité. Nous devons donc faire tout en notre pouvoir pour que des systèmes d'armements déstabilisants ne se matérialisent pas en de nouveaux endroits, au moment même où les relations Est-Ouest se transforment pour le mieux."

Les participants ont étudié les problèmes techniques et administratifs auxquels se heurtent les différents pays en appliquant les lignes directrices du RCTM. Ils ont aussi examiné la complémentarité entre l'Annexe et les Lignes directrices mêmes, ainsi que des moyens de mieux partager des informations pertinentes. Ils ont convenu que de telles discussions étaient utiles et qu'à l'avenir, il conviendrait d'organiser des réunions pour un Groupe de travail technique du RCTM. En vue de faciliter ce processus, les participants se sont entendus pour désigner un point de contact permanent relativement au Régime.

Les participants ont également discuté de la propagation continue, dans des pays situés dans des régions instables, des moyens nécessaires pour fabriquer et utiliser des armes de plus en plus perfectionnées et de plus en plus meurtrières, y compris des armes nucléaires, chimiques et conventionnelles. Ils ont convenu que le RCTM s'est avéré efficace jusqu'à présent. Cependant, ils ont souligné que la prolifération de produits et de techniques permettant de fabriquer des missiles capables de lancer des armes de destruction massive pose toujours une menace. Les participants au RCTM ont de nouveau exhorté tous les pays à se conformer aux lignes directrices sur la technologie des missiles, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité internationales.

Allocution de Joe Clark devant l'AGNU

La 45^e session de l'Assemblée générale de l'ONU s'est ouverte à New York le 18 septembre. Voici des extraits de l'allocution prononcée par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant l'Assemblée générale, le 26 septembre.

Ainsi, nous devons admettre aujourd'hui que la sécurité est un objectif qui ne peut être atteint unilatéralement, pas plus qu'il ne peut être atteint au moyen du seul dispositif militaire. Ses assises sont aujourd'hui multidimensionnelles et seule la coopération peut nous permettre d'en récolter les fruits.

Dans un monde où la pauvreté et le sous-développement sont le lot de la majeure partie des humains, les pays développés ne peuvent pas prétendre à la sécurité du seul fait qu'ils sont les seuls à jouir de la prospérité. À cette époque de menace nucléaire, d'armes chimiques, de missiles balistiques, de terrorisme, d'interdépendance économique et commerciale et de maladie qui est la nôtre, les progrès de la prospérité dans le monde ne sont pas affaire de philanthropie, mais de sécurité.

Le fait que les gouvernements continuent d'accorder beaucoup d'importance aux budgets d'aide au développement, à l'élargissement et à la libéralisation des marchés ainsi qu'à la poursuite de stratégies de gestion de la dette de plus en plus innovatrices ne relève pas des seuls impératifs économiques ou humanitaires. Il s'agit en fait également d'une question de sécurité.

Dans un monde où les frontières des États peuvent être sûrs, mais où l'air, le sol et l'eau sont de plus en plus empoisonnés, notre action en vue d'assainir l'environnement relève elle aussi des impératifs fondamentaux de la sécurité. Il est donc évident qu'en cette époque de démographie galopante et d'industrialisation accélérée, où vents et cours d'eau n'ont pas de frontières, nous ne pourrions obtenir que dans la coopération cette sécurité environnementale que nous recherchons...

D'après le nouveau concept de la sécurité, il faut également réagir plus efficacement aux tensions politiques et militaires qui continuent de se faire sentir dans un si grand nombre de régions du globe.

Bien que la tâche qui nous attend à l'échelle mondiale soit très importante, je suis persuadé qu'une nouvelle approche régionale de la sécurité est plus nécessaire et plus prometteuse que jamais. Plus nécessaire, en raison des conséquences des conflits auxquels donne lieu l'interdépendance des nations et aussi à cause de l'immense capacité de destruction des armements modernes. Plus prometteuse, étant donné que l'absence de tensions entre l'Est et l'Ouest permet aux pays et aux régions de rechercher des solutions appropriées aux problèmes locaux.

La sécurité est plus que l'absence de guerre: c'est aussi la présence de la paix. Chacun doit comprendre que la survie de l'autre est dans son propre intérêt. Il faut pour cela instaurer la confiance. Le Canada croit qu'une approche régionale à l'instauration de la confiance recèle un énorme potentiel de progrès qui est susceptible de revêtir diverses formes: dialogue proprement dit destiné à favoriser les échanges de vues et, nous l'espérons, une plus grande compréhension entre les parties; transparence accrue en ce qui a trait aux capacités militaires des uns et des autres; accords aux termes desquels les parties s'engagent à informer leurs voisins d'activités qui, à défaut, risqueraient d'être perçues par ceux-ci comme des menaces; le cas échéant, mise en place d'institutions et de dispositifs destinés à résoudre les conflits et prévenir les crises.

L'instauration de la confiance — domaine où cette organisation a toujours excellé — n'est pas une panacée. Elle ne permet pas de préjuger des résultats, ni d'imposer des solutions. Ce n'est pas un mécanisme rigide. C'est un processus graduel, fonctionnel et souple.

Le succès d'une telle approche en Europe est indéniable. Il est également certain que les mesures particulières adoptées en Europe ne conviendraient pas nécessairement aux autres régions. Celles-ci exigeront au contraire des solutions adaptées à leurs besoins particuliers. Néanmoins, les principes fondamentaux sur lesquels reposent les mesures de confiance sont les mêmes partout. C'est pour cette raison que, en plus de proposer de nouvelles initiatives dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Canada a fait valoir que les pays de la région du Pacifique Nord pourraient sans doute bénéficier d'approches similaires pour instaurer la confiance. Il pourrait s'agir de préavis de manoeuvres militaires, d'un régime de "Ciel ouvert" et d'échanges de données militaires. D'autres régions du monde — le Moyen-Orient, l'Amérique latine — pourraient également, en ce qui concerne l'instauration de la confiance, tirer profit d'une approche régionale.

L'un des éléments clés de la confiance est la vérification. En effet, qui dit vérification, dit preuves, et qui dit preuves, dit confiance. C'est la raison

pour laquelle le Canada a coparrainé la résolution adoptée par l'Assemblée générale pour demander au Secrétaire général de confier à des experts le soin de mener une étude sur cette question de la vérification. Le Canada a présidé la tenue de cette étude et nous serons heureux de présenter devant l'Assemblée générale une résolution demandant à l'ONU: de promouvoir une intensification du dialogue entre les diplomates et les experts sur les questions de vérification; de mettre sur pied une banque de données pour la consignation des résultats des études de vérification; d'appuyer et, au besoin, d'élargir les prérogatives du Secrétaire général en ce qui a trait à la mise sur pied de missions de reconnaissance destinées à vérifier l'existence de violations éventuelles aux accords en vigueur en matière de contrôle des armements.

M. le président, il existe un problème de sécurité plus criant que les autres auquel la communauté internationale n'a pas encore su apporter une solution satisfaisante, et c'est le problème de la prolifération non seulement des armes de destruction massive et de leurs véhicules porteurs, mais également celle des armes conventionnelles elles-mêmes devenues si destructives. S'il est vrai que, nous en convenons tous, les armes ne sont pas la cause des conflits, nous devons également reconnaître que celles-ci les rendent plus vraisemblables et que, lorsque ceux-ci se produisent, elles en multiplient les effets destructeurs.

Les progrès des superpuissances en matière de réduction de leurs stocks d'armements nucléaires sont les bienvenues, comme le sont du reste ceux qui ont été accomplis jusqu'ici pour nous rapprocher de la conclusion fructueuse des pourparlers qui se déroulent actuellement à Vienne en ce qui a trait à la réduction des forces conventionnelles. Il n'y a pas à en douter un seul instant, ces négociations peuvent et doivent réussir.

Toutefois, réduire l'importance des arsenaux et accroître la confiance dans une région sont, en regard de certaines armes, une partie du défi qui nous attend. Il y a encore beaucoup plus à faire.

Dans le domaine de la prolifération des armes nucléaires, la Conférence d'examen du traité de non-prolifération qui vient tout juste de prendre fin n'a pu déboucher sur un document définitif qui rallie l'assentiment de toutes les parties, et ce, même si elles avaient déjà atteint un consensus sur presque toutes les questions. Cet échec devrait éveiller en nous une conscience aiguë des dangers pour la sécurité que laisse planer

Le Canada présente à l'ONU un rapport

Dans son discours prononcé devant l'AGNU en septembre 1989, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a promis que le Canada transmettrait à l'ONU les résultats de ses recherches sur l'utilité de la télédétection aérienne et spatiale employée aux fins du maintien de la paix. Le 21 mai, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, a communiqué au Secrétaire général les résultats de l'étude intitulée *Overhead Remote Sensing for United Nations Peacekeeping*. Notre pays a également présenté le rapport et le diaporama qui l'accompagnait aux États membres et aux observateurs siégeant au Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le rapport met l'accent sur les avantages probables qu'il y aurait à employer des données commerciales

obtenues grâce à des appareils aéroportés et spatiaux, pour accroître l'efficacité relative des forces onusiennes de maintien de la paix. C'est une des principales sociétés canadiennes de télédétection, *Intera Technologies Ltd.*, qui a préparé le rapport et le diaporama, en vertu d'un contrat que lui avait octroyé l'Unité de recherche sur la vérification d'AECEC.

L'ambassadeur Fortier a par ailleurs remis au Secrétaire général un parchemin énonçant les seize principes de la vérification. Un groupe de travail présidé par le Canada avait formulé ces principes pendant les sessions de 1987 et 1988 de la CDNU. L'AGNU les a par la suite adoptés par consensus, en 1988. La préparation du parchemin avait pour objet de sensibiliser davantage la population canadienne au rôle de l'ONU dans les travaux sur la vérification.

l'effritement de ce traité international d'une importance si vitale. Le Canada est convaincu que le déblocage de la situation exige les efforts de tous. Nous ne pouvons donc que voir d'un très bon oeil l'engagement des États-Unis et de l'Union soviétique d'adopter conjointement une approche destinée à promouvoir par étapes une interdiction de plus en plus complète des essais nucléaires. Nous croyons également que cet engagement doit, sans délai, se traduire dans les faits et que l'objectif final ne peut être qu'une interdiction totale des essais nucléaires.

En même temps, nous nous sentons très mal à l'aise devant la tendance qu'ont certains pays à se cantonner dans des positions qui, selon nous, ne peuvent que saper le consensus vital sous-jacent aux actuels traités de non-prolifération et d'interdiction des essais nucléaires. Il ne fait nul doute que la situation actuelle exige une grande souplesse et une grande capacité de remise en question de la part de chacun et que la poursuite de nouveaux objectifs ne devrait pas amenuiser l'acquis de ces accords qui revêtent aujourd'hui un intérêt si vital.

Le Canada croit ardemment que le traité concernant la non-prolifération des armes nucléaires et un traité concernant l'interdiction totale des essais sont tous deux beaucoup trop essentiels à la paix et à la sécurité mondiales pour que l'un serve de gage à l'autre. L'évolution de la situation dans le Golfe persique au cours des dernières semaines a fait comprendre brutalement, à nouveau, la réalité des dangers de la possession d'armes nucléaires par les régions et de la prolifération d'un autre type d'armes, les armes chimiques. Nous devons agir rapidement pour imposer une interdiction complète et globale. Nous encourageons donc instamment tous les pays qui prennent part à la CD à ne pas laisser passer l'occasion d'élaborer un tel projet, et de hâter la formation d'un consensus à ce sujet.

Nous devons également porter notre attention sur ces questions extrêmement importantes que sont le transfert et le commerce des armes. En effet, M. le Président, il serait inacceptable que la paix en Europe soit acquise au prix d'une course à l'approvisionnement en armes dans d'autres coins du globe. Outre ces déplorables bains de sang dont elle a augmenté la fréquence, cette course aux armements a déjà ralenti ou faussé le développement de pays entiers en surtaxant des ressources déjà insuffisantes. Il est important dans ce con-

La Première Commission de l'AGNU

Au moment où le *Bulletin* allait sous presse, la Première Commission de la 45^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies entamait son examen des questions de limitation des armements, de désarmement et de sécurité internationale. La délégation canadienne, dirigée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, espérait que la session de 1990 serait caractérisée par la même atmosphère positive qui régnait l'an dernier.

Fort de l'esprit de la 44^e Assemblée, le Canada collaborera étroitement cette année avec l'Union soviétique et les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est pour surmonter les différends qui ont traditionnellement divisé l'Est et l'Ouest et entravé les progrès au sein de la Première Commission. Parallèlement, le Canada fera de son mieux pour éviter que la rhétorique et les désaccords Est-Ouest ne soient remplacés par des divisions Nord-Sud tout aussi stériles.

Le Canada jouera un rôle de premier plan à la 45^e Assemblée pour ce qui est de plusieurs résolutions, notamment une proposition en vue du dépôt d'une étude d'experts récemment achevée sur le rôle de l'ONU en matière de vérification, et la résolution annuelle du Canada intitulée "Interdiction des matières fissiles". Dans le cadre d'un effort généralisé en faveur d'un examen plus poussé des questions de prolifération, particulièrement dans le contexte des derniers développements au Moyen-Orient, le Canada s'intéressera de près à l'article de l'ordre du jour portant sur les armes chimiques, en vue de renforcer la résolution annuelle Canada-Pologne. La délégation canadienne assumera également un rôle prépondérant quant à la question des essais nucléaires, dénotant ainsi l'importance que le Canada accorde à la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Comme bien d'autres pays, le Canada poursuivra sa quête de moyens pour renforcer l'efficacité de la Première Commission, dont la fusion et la biennalisation des résolutions dans la mesure du possible. De l'avis du Canada, le défi des années 1990 consistera à faire en sorte que les travaux de la Première Commission et des autres tribunes de l'ONU pour le désarmement reflètent les progrès rapides en matière de limitation des armements et de désarmement actuellement en cours entre l'Est et l'Ouest.

texte que tous les pays qui prennent part aux pourparlers en vue de la réduction des forces conventionnelles en Europe prennent les mesures nécessaires pour s'assurer que les armes visées par ces accords de désengagement n'aillent pas constituer des sources potentielles de conflits dans d'autres parties du monde.

La prolifération ininterrompue de la technologie des engins balistiques est particulièrement inquiétante sous ce rapport puisque cette technologie offre aujourd'hui la possibilité de livrer des engins de mort excessivement puissants au coeur même des camps ennemis. Or, cette possibilité signifie non seulement un énorme potentiel de souffrance, mais également un intérêt régional accru pour la course aux armements. C'est pourquoi, le Canada a si vivement appuyé l'accueil récent de nouveaux membres au sein du régime de contrôle de la technologie relative aux missiles. La présente Assemblée devrait se concentrer sur cette question et demander à tous les membres de prendre des mesures en vue de contrôler l'exportation de cette technologie. Le Canada jouera un rôle de chef de file dans cette action.

Le Canada croit aussi qu'il est important de rendre les transferts et les achats d'armes aussi transparents qu'il est prudent et pratique de le faire. La transparence accroît la confiance et est un gage de l'obligation que nous avons tous d'oeuvrer dans l'intérêt commun. C'est pourquoi le Canada a vigoureusement appuyé le travail du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les moyens de favoriser la transparence des transferts d'armes et pourquoi nous attendons avec grand intérêt de pouvoir étudier en détail son rapport. C'est également la raison pour laquelle nous sommes en faveur de l'idée que le plus grand nombre possible de pays fassent volontairement rapport aux Nations Unies de leurs dépenses militaires, de leurs achats d'armes et des transferts d'armes. Et c'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que cette année, pour la première fois, le Canada publiera un rapport annuel sur ses exportations de produits militaires. En ce qui concerne les armements, il est évident qu'il y a l'aspect de l'offre et la demande. Il est possible de prendre des mesures pour limiter les fournitures à des niveaux stables et prudents. Mais il faut également régler la question de la

demande, et c'est pourquoi l'approche régionale à la question de la restauration de la confiance s'applique aussi dans ce cas-ci.

Finalement, M. le Président, le Canada est persuadé qu'on peut faire davantage pour veiller à ce que la capacité unique qu'ont les Nations Unies de fournir des forces de maintien de la paix dans les conflits régionaux reste réellement efficace. Je suis heureux que le Canada ait pu contribuer à insuffler une nouvelle vie au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui a présenté de nouvelles propositions à l'ONU en vue d'améliorer les activités actuelles de maintien de la paix et d'en préparer d'autres. Sa tâche n'est cependant pas terminée, et il faudra obtenir des engagements encore plus grands pour fournir aux Nations Unies la capacité et les ressources nécessaires à l'organisation d'opérations de maintien de la paix variées, rapides et couronnées du succès, que ce soit au Cambodge, en Amérique centrale, dans le Sahara occidental ou dans le Golfe persique.

Soulignons en particulier que le Canada appuierait une mesure des Nations Unies visant à obtenir de tous les pays membres une indication précise des troupes et de l'équipement qu'ils pourraient mettre à leur disposition pour de futures opérations de maintien de la paix. Selon nous, cela pourrait comprendre un inventaire des ressources civiles, notamment les forces de police, les spécialistes des communications et de la logistique, ainsi que des experts en processus électoral et des observateurs qui pourraient servir non seulement à maintenir la paix mais aussi à la préparer...

M. le président, je pense qu'il serait utile à l'avenir d'adopter les lignes directrices suivantes pour diriger nos efforts conjoints en vue d'édifier une struc-

ture de sécurité coopérative.

No 1. La sécurité coopérative est multidimensionnelle. Nous reconnaissons qu'il existe de nombreuses menaces graves à nos moyens d'existence, à notre santé, à notre épanouissement et à notre vie même.

No 2. La sécurité coopérative admet qu'il y a des liens entre les menaces. Il y a peu de menaces que nous puissions supprimer sans devoir également faire face aux autres. Il n'y a pas de paix sans prospérité, pas de stabilité sans justice au sein des États et entre les États; la démocratie, le développement et le désarmement sont tous liés.

No 3. La sécurité coopérative est fonctionnelle. Elle cherche à éviter les grands plans théoriques et se concentre sur les institutions et les méthodes éprouvées qui produisent des résultats concrets.

No 4. La sécurité coopérative exige le dialogue et les compromis. Elle reconnaît la vérité fondamentale selon laquelle le dialogue vaut presque toujours mieux que le conflit et que le dialogue qui mène au compromis est la meilleure façon de régler les problèmes.

No 5. La sécurité coopérative s'articule autour du lien entre la stabilité et le changement. Nous devons accepter le fait que l'ordre et la prévoyance ne sont pas la négation du changement mais bien ses fondations, et que, pour perdurer, l'ordre doit évoluer et être flexible.

No 6. La sécurité coopérative rejette les blocs. Les blocs perpétuent la méfiance. Ils créent des tensions entre régions et groupes, ce qui ne vaut pas mieux que les tensions entre États. Ils perpétuent la psychologie opposant "leur camp contre notre camp", qui satisfait peut-être les émotions, mais ne règle pas les problèmes.

No 7. La sécurité coopérative rejette la rhétorique usée et les idéologies

stériles. Les stéréotypes ne présentent aucun intérêt mais les préjugés qu'ils véhiculent peuvent causer beaucoup de dommage. Elle rejette, tout comme le Canada, ce qui entache cette Organisation, telle que l'odieuse Résolution que cette Assemblée a passée il y a 15 ans et qui assimilait le sionisme au racisme.

No 8. La sécurité coopérative reconnaît qu'il est impossible d'arriver à une sécurité réelle sans justice. La démocratie au sein des États favorise la stabilité et la prospérité, et la justice entre les États, qu'elle s'exerce par l'entremise d'une aide au développement, par l'allègement de la dette ou par des termes d'échanges commerciaux plus équitables et plus ouverts, sont des composantes indispensables d'un monde où règne la sécurité.

M. le Président, on a dévoilé aujourd'hui à Ottawa, sur la Colline du Parlement, une statue de Lester B. Pearson...

Aucune cause ne lui tenait davantage à coeur que l'édification d'une structure des Nations Unies efficace. Sur les cendres laissées par la Seconde Guerre mondiale, et avant elle, par la Première Guerre mondiale, il a voulu instaurer une structure de sécurité coopérative qui permettrait d'éviter l'Armageddon et d'édifier un monde prospère, libre et équitable pour tous. L'ONU n'a jamais atteint cet objectif du vivant de Lester Pearson. Une nouvelle guerre, la guerre froide, est venue anéantir son rêve.

Maintenant, cette guerre a pris fin. La promesse est renouvelée et le rêve ranimé. Et pourtant, les problèmes sont toujours aussi graves et plus difficiles à surmonter que jamais.

Réalisons maintenant ce que nous n'avons pu réaliser auparavant. Oublions nos échecs passés, confrontons le présent et bâtissons un avenir nouveau. Agissons vraiment comme des Nations Unies. ■

Fonds pour le désarmement

Subventions et contributions versées par le Fonds pour le désarmement du 1^{er} avril 1990 au 30 septembre 1990

CONTRIBUTIONS

1. <i>Peace Education Centre of British Columbia</i> - Conférence intitulée "Youth for Global Awareness"	3 000 \$
2. <i>M. John Guy, Université de Calgary</i> - Participation au Neuvième congrès européen sur le désarmement nucléaire	300 \$
3. <i>Science et Paix, chapitre de Toronto</i> - Conférences de l'University College sur les études concernant la paix	1 000 \$
4. <i>Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, Ottawa</i> - Conférence sur le thème: "Le changement en Union soviétique et ses conséquences pour le Canada et le monde"	10 000 \$
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	14 300 \$

SUBVENTIONS

1. <i>Stomoway Productions Inc., Toronto</i> - Production d'un documentaire sur les opérations de maintien de la paix	10 000 \$
TOTAL DES SUBVENTIONS	10 000 \$

TOTAL DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS

24 300 \$ ■

Point de mire: le TNP

Notre rubrique "Point de mire" s'adresse aux étudiants de niveau secondaire. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires et suggestions pour des sujets futurs.

Avec le risque d'une confrontation armée dans le golfe Persique, l'attention du monde entier s'est récemment portée sur la possibilité dangereuse que des pays de plus en plus nombreux se dotent d'armes de destruction massive, telles que les armes chimiques, biologiques ou nucléaires. Ce *Bulletin* contient des articles qui examinent les tentatives du Canada en vue d'accélérer les négociations d'un traité interdisant les armes chimiques (la Convention sur les armes chimiques). Il y est également question de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'article qui suit examine de plus près la prolifération des armes nucléaires et le TNP.

Qu'est-ce que la prolifération?

Prolifération est synonyme de multiplication, d'accroissement en nombre ou de propagation. Dans le milieu du désarmement et de la limitation des armements, on entend par "prolifération" la multiplication des armes nucléaires.

Il existe deux genres de prolifération: la prolifération horizontale par laquelle des pays qui ne sont pas encore dotés d'armes nucléaires finissent par les obtenir; et la prolifération verticale qui signifie un accroissement du nombre des armes nucléaires dans les arsenaux de pays qui en ont déjà. Lorsqu'on ne précise pas le type de prolifération, le terme "prolifération" désigne habituellement la prolifération horizontale.

Que se passe-t-il avec la prolifération?

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Nations Unies ont essayé de mettre un terme à la multiplication des armes nucléaires et ont appuyé le désarmement. Leurs efforts se sont fondés sur deux prémisses:

- plus le nombre de pays possédant des armes nucléaires augmente, plus les risques d'emploi intentionnel ou accidentel de ces armes sont grands;
- plus le nombre de pays possédant des armes nucléaires augmente, plus il sera difficile de réduire ou de supprimer ces armes.

Il est généralement admis que

l'accroissement du nombre de pays détenant des armes nucléaires ne renforce pas la sécurité. En fait, il rend le monde plus dangereux.

Qu'est-ce que le TNP?

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été signé en 1968. C'est le fruit des inquiétudes mentionnées ci-dessus, et il se fonde sur le principe que les pays dotés d'armes nucléaires ne doivent pas transférer ces armes aux États qui n'en possèdent pas. En même temps, le TNP est conçu de façon à promouvoir la coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à encourager les négociations axées sur le désarmement nucléaire global.

Le TNP se divise en onze parties ou articles principaux, mais l'essentiel du Traité se lit dans les cinq articles suivants:

Article I - Les États dotés d'armes nucléaires sont invités à ne pas transférer de tels engins ni le contrôle de ces armes à des États non dotés d'armes nucléaires. Ils sont par ailleurs invités à ne pas encourager ni aider ces derniers États à acquérir leurs propres armes nucléaires.

Article II - Les États non dotés d'armes nucléaires ne doivent pas acquérir ni fabriquer d'armes nucléaires, ni se rendre maître de telles armes.

Article III - Les États non dotés d'armes nucléaires doivent accepter les garanties de l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) relativement à leurs activités nucléaires. Ces garanties sont les mesures et les procédés que l'AIEA met en oeuvre pour assurer que la technologie et le matériel nucléaires ne sont pas employés à des fins militaires.

Article IV - Tous les États doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser la coopération relative à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Article VI - Tous les États doivent poursuivre des négociations en vue de mettre un terme à la course aux armements, d'arriver au désarmement nucléaire et de conclure un traité de désarmement général et complet.

Aux fins du TNP, on entend par État doté d'armes nucléaires tout État qui a fabriqué et fait exploser une arme ou un autre engin nucléaire avant le 1^{er} janvier 1967. Cinq États font partie de cette

catégorie: les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, la France et la Chine.

Quelle est l'importance du TNP?

Le TNP compte 140 États signataires, soit plus que pour tout autre traité en vigueur de limitation des armements. Trois des cinq pays dotés d'armes nucléaires ont signé le TNP: les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni. Sans être partie au Traité, la France a déclaré qu'elle agirait comme si elle l'était. Quant à la Chine, elle a signalé qu'elle n'aiderait pas les États non dotés d'armes nucléaires à en acquérir.

Le TNP a énormément contribué à freiner la prolifération des armes nucléaires. Que l'on sache, aucun des signataires n'a jamais dérogé au Traité. Aucun d'eux n'a cherché à retirer sa signature. Sans l'existence du TNP, on calcule qu'il pourrait y avoir une trentaine d'États dotés d'armes nucléaires d'ici l'an 2000, au lieu des cinq qui existent actuellement. En outre, et c'est tout aussi important, le TNP a permis d'établir une norme internationale contre la propagation des armes nucléaires. Grâce à cela, les pays, même s'ils ne sont pas signataires, ont plus de difficulté à fabriquer ou à acquérir de telles armes.

Si le TNP a freiné la prolifération des armes nucléaires, il ne faut pas oublier qu'il a également joué un rôle prépondérant comme instigateur d'autres efforts de désarmement et de limitation des armements. Si les pays pensaient que tous les autres pays avaient la latitude de se doter d'armes nucléaires, ils voudraient garder leurs propres options ouvertes. Ils ne seraient pas du tout enclins à signer des traités limitant les armes classiques, chimiques ou biologiques. Surtout, les États dotés d'armes nucléaires ne seraient pas prêts à accepter des traités qui limiteraient leurs propres armes nucléaires.

Quels sont les problèmes du TNP?

Certains pays qu'on soupçonne s'être dotés d'armes nucléaires ou qui ont les capacités de fabriquer de telles armes n'ont toujours pas signé le TNP, et, en conséquence, ne sont pas tenus d'en respecter les articles. Entrent dans cette catégorie l'Argentine, le Brésil, l'Inde,

Israël, le Pakistan et l'Afrique du Sud.

Certains de ces États — tout comme certains des signataires du TNP — prétendent que le Traité établit une discrimination contre les États non dotés d'armes nucléaires. Ces derniers n'ont pas le droit d'acquérir des armes nucléaires, alors que les États qui en sont dotés peuvent garder les leurs. Qui plus est, les États non dotés d'armes nucléaires sont tenus de laisser l'AIEA inspecter leurs installations nucléaires, alors que les pays dotés ne le sont pas.

On a également affirmé que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas vraiment satisfait à l'Article VI du TNP qui les oblige à négocier pour mettre un terme à la course aux armements et pour parvenir en fin de compte au désarmement. Le lien établi entre la prévention de la propagation des armes nucléaires, d'une part, et la réduction et l'élimination des stocks existants, d'autre part, est souvent appelé le "contrat" du TNP.

Lors de la Conférence d'examen du TNP, qui a eu lieu en août-septembre derniers, on a prétendu que ce contrat n'avait pas été honoré, ce qui a suscité beaucoup de désaccord parmi les participants.

Quel est le rôle du Canada dans le TNP?

Le Canada n'a pas d'armes nucléaires. Bien qu'il ait participé, avec les États-Unis et le Royaume-Uni, à la fabrication de la première arme atomique, il a renoncé à fabriquer des armes nucléaires. Ainsi, il a été le premier État à décider de ne pas se doter d'armes nucléaires même s'il disposait de la technologie pour le faire.

Le Canada a oeuvré très activement dans la négociation du TNP et a été un des premiers pays signataires du Traité. Il a été un partisan inconditionnel du TNP et continue à encourager d'autres pays à y adhérer.

En tant qu'important fournisseur de technologie et de matériel nucléaires à des fins pacifiques, le Canada ne consent à effectuer des échanges commerciaux qu'avec les pays signataires du TNP (ou ayant pris un engagement exécutoire analogue à l'égard de la non-prolifération) qui ont accepté l'application des garanties de l'AIEA à leurs activités nucléaires. Le Canada est même allé plus loin que le TNP en mettant au point des exigences particulières qui doivent être acceptées par tous les pays désireux d'importer ses produits nucléaires.

Le Canada reconnaît que le TNP s'applique de façon inégale puisque les obligations qu'il impose aux États dotés d'armes nucléaires diffèrent de celles qu'il exige des pays qui n'en sont pas dotés. Il est persuadé que, du point de vue de la sécurité, les avantages de savoir que d'autres États non dotés d'armes nucléaires se sont juridiquement engagés à ne pas en acquérir l'emportent sur tout inconvénient issu de l'obligation de se soumettre aux garanties de l'AIEA.

Comme bien d'autres pays, le Canada est déçu de constater qu'on n'avance pas plus rapidement pour mettre un point final à la course aux armements nucléaires et entreprendre le désarmement. Cependant, il ne souscrit pas à la critique qui prétend que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas vraiment satisfait à l'article VI du TNP. En 1987, les États-Unis et l'Union soviétique ont signé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, aux termes duquel ils s'accordaient pour se débarrasser de leurs armes nucléaires d'une portée de 500 à 5 500 km. En ce moment, ils négocient la conclusion d'un traité qui exigera d'importantes réductions dans leurs armes nucléaires à longue portée ou "stratégiques" (plus de 5 500 km). Ils comptent signer ce traité d'ici la fin de l'année. Le Canada estime que seul un TNP bien ancré pourra encourager les superpuissances à aller plus loin dans la réduction de leurs arsenaux nucléaires.

Pour le Canada, le TNP constitue le plus important accord multilatéral pour la limitation des armements. Il continuera à oeuvrer pour le renforcement de ce traité et à encourager tous les pays à devenir signataires et à respecter leurs engagements.

Cet article contient des extraits provenant de la Fiche d'information no 10, publiée par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI). Les Fiches d'information de l'Institut ont pour objet de présenter un précis sur les questions d'actualité intéressant la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits. Elles sont principalement destinées aux étudiant(e)s et au personnel enseignant des dernières années du cours secondaire. Pour obtenir une liste des sujets traités dans la série de fiches, prière d'écrire à: Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, 360, rue Albert, bureau 900, Ottawa (Ontario) K1R 7X7.

Sigles

- AECEC - Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AGNU - Assemblée générale des Nations Unies
- AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique
- ANASE - Association des nations de l'Asie du sud-est
- CD - Conférence du désarmement
- CDNA - Conférence des directeurs nationaux des armements
- CDNU - Commission du désarmement des Nations Unies
- CRDS - Centre de recherches pour la défense Suffield
- CSCE - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- CTBT - Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires
- FCE - Négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe
- FNI - forces nucléaires de portée intermédiaire
- GCIO - Groupe consultatif industriel de l'OTAN
- MDCS - mesure de confiance et de sécurité
- OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- PTBT - Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires
- RCTM - Régime du contrôle de la technologie relative aux missiles
- SLCM - missile de croisière à lanceur naval
- START - Négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques
- TNP - Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le Bulletin du désarmement est publié quatre fois par année par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit:

Rédacteur en chef, Le Bulletin du désarmement
Direction du contrôle des armements et du désarmement
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada

